

LA LETTRE

de la Fondation de la Résistance

Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993. Sous le Haut Patronage du Président de la République
n° 62 - septembre 2010 - 4,50 €

**Concours
National
de la
Résistance
et de la
Déportation
2010 - 2011**



La répression de la Résistance en France

par les autorités d'occupation
et le régime de Vichy

RENSEIGNEMENTS UTILES

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION 2010-2011

Thème

« La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy ».

Participation

Le concours est ouvert aux élèves des établissements publics et privés sous contrat, à ceux des établissements d'enseignement agricole, des établissements relevant du ministère de la Défense et des établissements français à l'étranger, ainsi qu'aux jeunes placés dans les centres éducatifs fermés et aux mineurs et jeunes majeurs scolarisés dans les établissements pénitentiaires.

Voir la note de service publiée au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 20, 20 mai 2010. Site : <http://www.education.gouv.fr>.

Catégories de participants	Types d'épreuves, durée et dates	Observations
■ 1^{re} catégorie Classes de tous les lycées	Mardi 22 mars 2011 Réalisation d'un devoir individuel portant sur le sujet académique en classe, sous surveillance, sans documents personnels, Durée 3 h00.	Sujet élaboré par académie Travaux à transmettre aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale pour le mardi 29 mars 2011 au plus tard. Pour les établissements français à l'étranger envoi des travaux directement au ministère de l'Éducation nationale – DGESCO B2-3 – Concours national de la Résistance et de la Déportation – 110 rue de Grenelle – 75357 PARIS 07 SP.
■ 2^e catégorie Classes de tous les lycées	Travail collectif (deux élèves minimum) qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel. Format maximum admis A3. Date de remise mardi 29 mars 2011	Envoi aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (date limite: pour le mardi 29 mars 2011). Les établissements français à l'étranger adresseront directement les travaux collectifs au ministère de l'Éducation nationale.
■ 3^e catégorie Classe de tous les lycées	Réalisation d'un travail collectif exclusivement audiovisuel , portant sur le thème annuel. Durée maximum de la production audiovisuelle: 50 minutes.	Envoi aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (date limite: pour le mardi 29 mars 2011). Les établissements français à l'étranger adresseront directement les travaux collectifs au ministère de l'Éducation nationale.
■ 4^e catégorie Classes de 3 ^e	Mardi 22 mars 2011 Réalisation d'un devoir individuel portant sur le sujet académique, sous surveillance, sans documents personnels. Durée 2 h00.	Sujet élaboré par académie Travaux à transmettre aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale pour le mardi 29 mars 2011 au plus tard. Pour les établissements français à l'étranger envoi des travaux directement au ministère de l'Éducation nationale – DGESCO B2-3 – Concours national de la Résistance et de la Déportation – 110 rue de Grenelle – 75357 PARIS 07 SP
■ 5^e catégorie Classes de 3 ^e	Travail collectif (deux élèves minimum) qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel.	Envoi aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (date limite: pour le mardi 29 mars 2011). Les établissements français à l'étranger adresseront directement les travaux collectifs au ministère de l'Éducation nationale.
■ 6^e catégorie Classes de 3 ^e	Réalisation d'un travail collectif exclusivement audiovisuel , portant sur le thème annuel. Durée maximum de la production audiovisuelle: 50 minutes.	Envoi aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (date limite: pour le mardi 29 mars 2011). Les établissements français à l'étranger adresseront directement les travaux collectifs au ministère de l'Éducation nationale.

Résultat et remise des prix

Les lauréats départementaux recevront leur prix lors d'une cérémonie organisée au chef-lieu du département entre le 2 et le 6 mai 2011. Le meilleur devoir de chaque catégorie sera sélectionné par département pour être présenté au jury national. Les lauréats nationaux seront récompensés par d'importants prix au cours d'une cérémonie officielle à Paris.



Préface

1961-2011: cinquante années après sa création comme concours scolaire, relayant alors les initiatives prises par la Confédération Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance (CNCVR), le Concours national de la Résistance et de la Déportation propose à la réflexion historique et civique des élèves des classes de troisième et des lycéens le thème de «la répression de la Résistance par les autorités d'occupation et le régime de Vichy».

Chacun mesure, en étudiant les documents et témoignages présentés, les risques du combat engagé, l'ampleur des sacrifices consentis par ceux qui, volontaires, «étaient du côté de la vie» face à une répression impitoyable.

Cette répression fit de dizaines de milliers de résistants, des prisonniers, des fusillés, des déportés. Souvenons-nous qu'elle fut l'œuvre de l'Allemagne nazie assistée et relayée par la police et la Milice de Vichy. L'engagement des résistants nous interroge encore aujourd'hui dans un monde où, comme le disait Lucie Aubrac, «le verbe résister doit toujours se conjuguer au présent». À tous, collégiens et lycéens, enseignants, anciens résistants et déportés, responsables d'associations, animateurs du concours dans leurs départements, j'adresse mes vœux et mes encouragements dans leur travail toujours riche de sens !

Jacques Vistel

Président de la Fondation de la Résistance

Sommaire

4 ■ Avant-propos

5 ■ Introduction

- Les traces et la mémoire de la répression
- Recueillir la documentation et les témoignages sur le thème

Fiche conseil : comment recueillir un témoignage et travailler avec un témoin ?

8 ■ 1^{re} partie

Le processus de la répression de la Résistance de 1940 à 1945

- Hommes et femmes dans la Résistance
- Après l'armistice: les débuts de la répression et la collaboration de Vichy avec l'Occupant
- À partir de l'été 1941, la répression se radicalise, marquée par la question des otages
- Une «politique des otages» contre-productive du point de vue de l'occupant et de Vichy
- La répression s'intensifie à mesure que l'activité de la Résistance s'accroît
- Été 1944: l'escalade de la répression
- Jean Moulin, un des symboles de la répression subie par la Résistance

Fiche conseil:

étudier un document sur la répression de la Résistance. L'exemple avec une affiche de la propagande nazie «L'affiche rouge», février 1944

18 ■ 2^e partie

Résistants et Résistance face à la répression

- Le résistant face à la répression
- La Résistance en lutte contre la répression
- Réflexions de deux acteurs et historiens

28 ■ 3^e partie

Faire le bilan et juger la répression

- Compter et identifier
- Soutenir et réparer
- Montrer et dénoncer
- Se venger et épurer
- Vers une justice internationale

Fiche conseil:

Comment travailler avec internet? Comparer deux «Actualités filmées» réalisées pendant l'Occupation et après la Libération du pays



En couverture

Massacre du 25 mai 1944 au maquis de Lantilly (Côte d'Or).

Des jeunes maquisards du groupe Henri Bourgogne capturés le 25 mai 1944 attendent leur exécution. Photographie trouvée sur un prisonnier allemand.



Lien vers une ressource (musée, lieu de mémoire, Fondation...)



Opératrice des Forces Françaises Libres: analyse d'image



Texte diffusé sur les ondes de la BBC



Le service éducatif du Musée de la Résistance en Morvan (Saint-Brisson, 58) propose différentes activités à destination de scolaires et notamment une préparation au CNRD 2010-2011 (visite du musée et atelier pédagogique sur le village martyr de Dun-les-Places).

Renseignements :

www.museeresistancemorvan.fr

Contact : [museeresistance.morvan](mailto:museeresistance.morvan@orange.fr)

@orange.fr et 03 86 78 72 99

Les citations de résistants reproduites dans les pages 9, 22 et 27 de cette brochure sont extraites de l'ouvrage de François Icher et Pierre Laborie *Ils ont su dire non, Paroles de résistants*, éditions de La Martinière, 2008.

Avant-propos destiné aux enseignants, aux associations et animateurs du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Avertissement : Le contenu de cette brochure vise à fournir connaissances de bases, conseils méthodologiques et pistes de réflexion aux élèves participants au Concours et aux enseignants qui les accompagnent dans leur travail. Ces différentes informations ne peuvent en aucun cas être reprises telles quelles, partiellement ou intégralement, par les élèves dans leurs travaux collectifs. Par contre, les documents reproduits ici peuvent être utilisés comme une première initiation à l'étude, l'analyse et l'explication des documents collectés par les élèves pendant leurs recherches.

Les remarques suivantes veulent clarifier le champ d'étude du thème, insister sur la richesse et la diversité des situations comprises dans le libellé, éventuellement dissiper quelques interrogations sur celui-ci. Le thème proposé par le jury national, qui peut être décliné en autant de sujets proposés pour l'épreuve individuelle à la fin du mois de mars 2011 dans les académies, à partir de la réflexion des jurys départementaux, est consacré à « *La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy* ».

Le thème ne concerne d'abord que la répression de la Résistance, envisagée ici plus globalement comme toutes les actions ayant pour but non seulement de réprimer la Résistance mais comprenant aussi tous les actes d'intimidation et de représailles et toutes les mesures visant à frapper de terreur la population civile. Si la Déportation, en tant que politique de répression engagée par les autorités d'occupation avec le concours de l'État français, fait partie intégrante du sujet, celui-ci ne peut inclure les persécutions engagées à l'encontre des juifs et des Tziganes, ni l'univers concentrationnaire connu par les déportés partis de France. La mémoire nationale et les

mémoires locales gardent le souvenir de nombreux massacres et exécutions collectives perpétrés sous l'Occupation, avec des sites emblématiques nationaux et régionaux à haute teneur émotionnelle et des événements commémorés régulièrement sur l'ensemble du territoire. La variété et l'abondance de la bibliographie notamment régionale, ont accordé depuis 1945 une place considérable à ce volet essentiel de la vie et de l'action de la Résistance dans la France des années noires. Les travaux historiques publiés ces dernières années, les sources abondantes dans les régions et départements, les fonds très riches des musées de la Résistance et de la Déportation et des archives départementales, souvent utilisés pour des expositions, représentent une documentation considérable et facilement accessible. Le thème permet d'aborder avec les élèves à la fois la politique des autorités d'occupation allemande et italienne et le rôle des autorités de Vichy. Il peut se décliner autour de plusieurs axes : la chronologie de la répression et ses différentes phases de 1940 à 1944, la description des organes de répression tant français qu'allemand et les formes prises par celle-ci (internement, emprisonnement, exécutions,

déportation, massacres...), la solidarité des résistants et de la population civile face à la répression, les écrits des fusillés, les échos de la répression dans la presse clandestine et de la France Libre, la mémoire de la répression après 1945, les procès des criminels de guerre après 1945... L'étude de la répression peut ainsi permettre de souligner le basculement progressif de l'attitude de l'opinion publique à l'égard de l'occupant, du régime de Vichy et de la Résistance. Le thème permet de donner de façon aisée et dans l'esprit des fondateurs du CNRD, la parole aux témoins et acteurs de cette époque, ceux-ci étant particulièrement sensibles à certains épisodes dramatiques de leur parcours personnel ou de celui de leurs camarades. Tout cela conduit à prendre en compte la diversité et l'ampleur du phénomène de la répression présente dans toutes les régions françaises et dans les territoires de l'Empire.

La répression peut apparaître comme un sujet difficile à première vue, en raison notamment de la forte charge émotionnelle des témoignages ou des documents. Cette émotion est légitime mais il convient de proscrire tout voyeurisme, notamment à partir de l'expression des diverses formes de violence présentes dans certains documents de cette période tragique. C'est le parti adopté dans la réalisation de la brochure et c'est aussi ce qui apparaît souhaitable dans le travail engagé avec les élèves. De multiples entrées sont possibles sur le plan pédagogique, qu'il s'agisse de travaux transdisciplinaires sur les documents que sont les lettres

de fusillés et les œuvres littéraires, notamment poétiques ou artistiques. (*La rose et le réséda* ou *Strophes pour se souvenir* d'Aragon, les recueils de *Poètes de la Résistance* par Pierre Seghers...).

Les enjeux civiques, liés à la notion de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité présents dans les procès de l'après 1945, et constamment ravivés lors des conflits en Europe et dans le monde jusqu'à nos jours, sont évidemment présents. La mémoire de la répression, très présente dans son cadre local, permet une première approche du thème pour les élèves. La brochure suit volontairement un plan qui s'ouvre sur une introduction qui souligne l'ampleur des traces et des mémoires de la répression. Ce choix permet aux candidats de bien saisir la réalité encore prégnante du thème dans son environnement proche, quelquefois même du fait du nom donné à son établissement scolaire.

Conçue comme une synthèse historique rendant compte de l'état de la question mais devant être comprise comme un encouragement aux recherches locales conduites avec les élèves, la brochure pédagogique ne peut être exhaustive du fait de son format réduit. Les enquêtes sur le terrain, la collecte de témoignages, s'imposent et font une des originalités du concours. Il est à ce titre soutenu et encouragé par l'Éducation nationale à tous les niveaux. C'est bien à la mise en œuvre d'une véritable démarche historique auxquels les candidats sont invités, démarche qui doit aussi prendre en compte la dimension civique du concours présente tout au long des cinquante années de son existence. ▀

Introduction

Traces et mémoires de la répression aujourd'hui

Quelles sont les «traces de la répression» dans notre environnement ? En quoi constituent-elles des sources, des documents, des témoignages sur l'histoire de la répression ?

Les traces et la mémoire de la répression

Plaques, stèles et monuments

Les lieux de la répression, devenus des lieux de mémoire, dessinent un véritable «paysage du souvenir». Le monument si familier que l'on côtoie sans le voir, la plaque discrète vissée sur l'ancien domicile d'un fusillé, le nom même d'un établissement scolaire, évoquent un épisode de la Résistance en relation avec la répression.

Derrière tous ces objets, ces monuments, on retrouve des faits, une mémoire, l'histoire des hommes et des femmes qui luttèrent et payèrent au prix fort, parfois même de leur vie, leur engagement au nom d'une conception

de l'Humanité ou d'une «*certaine idée de la France*». La densité des monuments consacrés à la mémoire de la répression de la Résistance varie selon les régions, toutefois ils sont présents sur tout le territoire, de la plus petite commune à la grande ville.

La brochure du CNRD 1999 consacré aux «plaques, stèles, monuments évoquant le souvenir des actions de résistance et la mémoire des victimes des persécutions et des répressions de la période de 1940 à 1945» figure dans les fonds de nombreux CDI et cabinets d'histoire et géographie des établissements scolaires.

Cérémonies commémoratives

Les journées nationales commémoratives sont instituées sur décision de l'État en souvenir d'un événement et en hommage à des victimes ou des acteurs de cet événement. Créées par une loi ou par un décret, elles sont organisées chaque année sur l'ensemble du territoire. Les événements de la Seconde Guerre mondiale sont donc à l'origine de plusieurs journées commémoratives, célébrées localement.

De nombreuses commémorations rendent hommage aux victimes de la répression menée par les autorités d'occupation et par les services du régime de Vichy.

Cérémonie dans la clairière des fusillés à l'occasion de l'inauguration des nouveaux aménagements muséographiques du Mont-Valérien, Haut lieu de la mémoire nationale, le 5 mai 2010.

Fondation de la Résistance

Plaque apposée rue Bonaparte dans le VI^e arrondissement de Paris évoquant l'arrestation de résistants du mouvement Défense de la France.



Principal lieu d'exécution de résistants et d'otages par les autorités allemandes en France pendant l'Occupation, le Mont-Valérien, lieu de mémoire de la répression de la Résistance, dispose d'espaces muséographiques rénovés, d'un centre d'information, et propose un parcours de visite en plein-air sur les lieux-mêmes des exécutions. <http://www.mont-valerien.fr>



© Jacques Robert - MINDEF / SGA / DMIPA



Affiche éditée par la commune de Florac pour la commémoration de la victoire du 8 mai 1945. Le dessin réalisé par les élèves de l'école primaire évoque l'emprisonnement des résistants avec la citation extraite du *Chant des partisans*. Les écoles de la commune portent le nom de ces deux résistantes des Cévennes.

Les associations d'anciens résistants, conservateurs de la mémoire de la répression

Depuis 1945, de nombreuses associations de résistants et de déportés ont joué un rôle actif dans la conservation de la mémoire des actes de répression engagés par les autorités d'occupation et le régime de

Vichy. Leurs publications (revues, ouvrages, brochures...) sont utiles à la fois par l'ampleur des témoignages et des faits relatés mais également pour étudier la façon dont s'est transmise la mémoire des événements.

Les œuvres littéraires et artistiques

La fiction, sous différents supports, notamment le roman, a souvent fait référence à la période de la guerre. Dans ces œuvres, la répression est souvent présente et un travail commun avec des enseignants d'autres disciplines, lettres ou langues vivantes, peut être engagé. L'art est un support qui a été souvent utilisé par d'anciens résistants, artistes de métiers ou simples amateurs, pour exprimer leur émotion et rendre compte d'épisodes

particulièrement marquants. Le choix de l'œuvre peut être effectué en fonction des classes de collège ou de lycées. De nombreux films ayant pour cadre la période de la Seconde Guerre mondiale, de *La bataille du rail* (1946) à *L'armée du crime* (2009), évoquent un aspect de la répression. Avec les précautions nécessaires, concernant notamment le rapport entre réalité et représentation cinématographique l'analyse filmique d'une séquence peut s'avérer utile pour un travail utilisant l'image. ▮

Attention

Pour les travaux audiovisuels collectifs, il convient de respecter la législation sur les droits d'auteur sous peine de rendre impossible leur éventuelle diffusion publique.

Recueillir la documentation et les témoignages sur le thème

Préparer le concours avec les musées, les mémoriaux, et les lieux de mémoire

De nombreux musées, dans toutes les régions, participent au CNRD ou détiennent des fonds accessibles sur la Résistance et la Déportation. La plupart possèdent en outre des centres de documentation ou des bibliothèques accessibles à un public scolaire. Souvent fondés par des associations ou des personnalités locales de la Résistance, les musées sont fréquemment soutenus par les collectivités territoriales (communes, département...), quelques-uns possèdent un service pédagogique. Leurs coordonnées figurent sur le site de la Fondation de la Résistance :

<http://www.fondationresistance.org>

Préparer le concours avec les archives départementales

Le site des archives de France met en ligne, sur la page «annuaire des services d'archives» la liste des services d'archives territoriales : on consultera les services d'archives des départements, qui possèdent un service éducatif susceptible de guider élèves et enseignants dans leurs recherches, et la liste des services d'archives des communes. Les archives départementales et leurs services pédagogiques : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>

Consulter des publications et des témoignages sur l'histoire de la Résistance dans les régions et les départements

Musées, associations, archives départementales publient ou mettent en ligne des ressources utiles pour la préparation du CNRD. On y trouve des documents reflétant



la réalité locale de la répression, sous ses différents aspects. Certaines de ces publications sont soutenues et disponibles grâce au réseau des CDDP et CRDP :

<http://www2.cndp.fr>

Depuis 1997, l'AERI a engagé une campagne, mobilisant notamment des historiens et résistants, pour réaliser des CD-Roms sur les résistances locales. Aujourd'hui, plus de 80 équipes travaillent sur l'histoire de la Résistance dans les départements ou les régions. Une vingtaine de CD-Roms et DVD-Roms sont parus, dont celui relatif aux huit départements de la région francilienne. ▮

<http://www.aeri-resistance.com>

Comment recueillir un témoignage et travailler avec un témoin ?

Connaître le témoin et préparer la rencontre

Les établissements scolaires, les communes sont souvent en relation avec d'anciens résistants et déportés qui acceptent volontiers de donner leur témoignage sur le thème annuel du CNRD. Les associations et amicales d'anciens résistants et déportés, les délégations départementales de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) peuvent aussi permettre les rencontres entre les élèves, les enseignants et les témoins. Certains de ceux-ci sont très sollicités dans le cadre du concours, il convient de les contacter bien avant l'initiative prévue.

Les grandes lignes de la biographie du témoin, et dans la mesure du possible ses écrits et enregistrements audiovisuels déjà réalisés, doivent être connus, afin de bien centrer l'entretien sur la répression de la Résistance. On peut lors du premier contact présenter brièvement la démarche et les attentes particulières. L'élève et le groupe d'élèves doivent préparer les questions, ainsi que des documents (reproduction d'affiches, photographies, textes...) à soumettre au témoin.

Lorsque le témoignage est enregistré ou filmé, il faut prévenir préalablement le témoin, s'assurer de son accord et vérifier (avant la séance !) le bon fonctionnement du matériel utilisé (micro, matériel d'enregistrement ...)

Si la séance a lieu dans le cadre de l'établissement scolaire, il convient d'informer en amont la direction de l'établissement de la venue du témoin, d'obtenir son accord explicite pour la tenue de l'initiative.

La rencontre avec le témoin

Le parcours du témoin peut être présenté par un élève ou le groupe d'élèves qui participent à l'entretien sous la forme d'une synthèse, le témoin apportant d'éventuels compléments. Une fois ce premier contact établi, l'entretien proprement dit peut commencer. Il s'agit de faire émerger quelques thèmes (trois ou quatre au plus) en relation avec le thème du concours et le parcours du témoin.

Les documents de toute nature collectés peuvent être utilisés lors de la rencontre pour faire émerger des souvenirs, relancer l'attention sur le thème central de l'entretien.



Fondation de la Résistance

Rencontre témoin/classe

Comment utiliser le témoignage ?

Après la rencontre, l'enseignant et les élèves peuvent reprendre ensemble le témoignage recueilli : impression d'ensemble, apport de l'entretien réalisé et précisions éventuelles sur quelques points abordés. Si le témoignage a été enregistré, une réflexion soit être engagée avec les élèves pour l'intégration du discours du témoin dans la dans la perspective d'une production audiovisuelle.

Référence utiles

La Lettre de la Fondation de la Résistance n° 31, pp. 20-21
« Recueillir des témoignages oraux ». En ligne sur le site de la Fondation de la Résistance : www.fondationresistance.org

Témoignage *Laisser une trace en prison par Marie-José Chombart de Lauwe*

Résistante en Bretagne, arrêtée en mai 1942, Marie-José Chombart de Lauwe est déportée au camp de Ravensbrück en juillet 1943. Elle préside la Fondation pour la Mémoire de la Déportation depuis 1997.

Marie-José Chombart de Lauwe commente le texte qu'elle a écrit dans une cellule dans les locaux du centre de la Gestapo de Paris de la rue des Saussaies. Le document reproduit les quatre derniers vers du poème d'Alfred de Vigny *La mort du loup* (publié en 1843).

« Détendue à la prison de la Santé puis à Fresnes, j'ai été à plusieurs reprises

interrogée dans les locaux de ce centre, sur mes activités de résistante et sur mon réseau. Chaque interrogatoire était une lutte pour ne pas parler et trahir, faisant face aux menaces, à l'issue possible de la mort. Je poursuivais ma tâche de résistante, et tentais de garder ma dignité dans ces moments d'angoisse et de souffrance. Entre les interrogatoires, on m'enfermait dans une petite cellule, où les résistants avaient laissé des graffitis. En prison, j'avais été marquée par le comportement admirable de ceux qui allaient être fusillés et pris conscience de la grandeur de l'être humain. J'ai



Ministère de l'Intérieur

gravé avec un bout de mine cassé la fin de La mort du loup qui était à l'époque étudié au lycée et dont j'avais profondément intégré le sens : l'attitude distante et stoïque du loup était pour moi qui tentait de demeurer digne, une référence. »

1^{re} partie

Le processus de la répression de la Résistance de 1940 à 1945

Hommes et femmes dans la Résistance

La répression s'en prend aux hommes et aux femmes pour ce qu'ils ont fait ou sont susceptibles de faire. Il importe donc de comprendre ce qui a été à l'origine de l'engagement de ceux qui constitue progressivement «La Résistance», dans leur diversité idéologique, sociale, culturelle. L'étude globale de la répression de la Résistance doit être

complétée par des ouvrages généraux (voir bibliographie en ligne sur le site de la Fondation de la Résistance). On peut se reporter à la chronologie détaillée rédigée par Thomas Fontaine. Il est nécessaire de prendre en compte les différences régionales et d'utiliser les nombreux récits et témoignages qui permettent de préciser les spécificités locales. ▶

Les formes diverses et changeantes de la répression de 1940 à 1945, selon les régions, vont dans le sens d'un alourdissement de celle-ci, reflet et cause à la fois du poids croissant de la Résistance et de l'évolution de Vichy et des autorités d'occupation. Si la Résistance de 1940 à 1945 est toujours demeurée minoritaire comme organisation, elle recueille l'adhésion croissante de l'opinion. Les organisations de résistance vivent tout autant au rythme de la répression que de l'évolution des événements du conflit mondial. Pour comprendre l'histoire de la répression, il faut entreprendre son étude en lien avec les activités et évolutions des organisations de Résistance.

Ordonnance allemande introduisant le droit pénal allemand et les prescriptions pénales dans les territoires occupés de la France, 10 mai 1940. Cette ordonnance est datée du 10 mai 1940, début de l'offensive allemande à l'Ouest. Il s'agit d'un texte rédigé à l'avance, sur le modèle de ceux utilisés lors de la Première Guerre mondiale dans les territoires occupés par l'armée allemande. Le droit pénal allemand s'applique officiellement sur le territoire français occupé quand des troupes allemandes stationnent en France sont impliquées.



Sur le site «Encyclopédie en ligne des violences de masse: <http://www.massviolence.org>, la chronologie proposée par Thomas Fontaine: <http://www.massviolence.org/IMG/pdf/Repression-et-persecution-en-France-occupee-1940-1944.pdf>. On veillera à ne prendre en compte que les éléments consacrés à la répression.

Le point sur Les zones d'occupation

L'armistice a plusieurs conséquences : l'occupation partielle du territoire national et son découpage en zones relevant d'autorités politiques différentes. L'Allemagne occupe les trois cinquièmes de la métropole, de la partie septentrionale aux côtes de l'Atlantique et de la Manche. Ainsi la défaite et l'Occupation découpent encore plus le pays, morcelant la France en zones différentes, freinant ou arrêtant la circulation entre celles-ci. Une des premières activités de la résistance est de faciliter et d'organiser le passage clandestin entre les zones.

Le gouvernement français s'installe à Vichy, en «**zone non occupée**» ; une ligne «de front» puis «de démarcation» sépare deux zones «Nord» et «Sud». L'armistice signé avec l'Italie aboutit à amputer légèrement – une quinzaine de communes, principalement dans les Alpes-Maritimes – la zone contrôlée par Vichy.

Entre 1940 et 1944, les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont intégrés dans la même zone d'occupation que la Belgique et sont donc coupés du reste de la France. Ils sont rattachés au Commandement militaire allemand de Bruxelles (*Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich, MBB*), chargé de l'application de la répression exercée par l'occupant.

L'Oberfeldkommandantur 670, l'autorité sur place du MBB, dispose des pouvoirs de police et de justice. Ainsi, les services policiers nazis du RSHA, (*Reichssicherheitshauptamt*, l'Office principal de sécurité du Reich) sont représentés mais travaillent sous le contrôle du MBB.

Les **trois départements d'Alsace et de Moselle** sont annexés de fait, la mesure étant officialisée en octobre 1940. Dès le 20 juin, deux *Gauleiter* sont nommés par Hitler pour administrer civilement ces territoires : l'Alsace est rattachée au pays de Bade, la Moselle forme avec la Sarre et le Palatinat une nouvelle région du Reich. Le droit allemand s'applique. Les nouvelles autorités allemandes y mènent une politique de ger-

manisation et de nazification visant à l'incorporation définitive de ces territoires au sein du Reich. Une vaste épuration politique, marquée par un exode massif de dizaines de milliers de personnes jugées «indésirables»,



est engagée. Des résistances à l'annexion apparaissent dès ces premières mesures tandis qu'après l'instauration au printemps 1941 du *Reichsarbeitsdienst* (Service de travail constituant le début d'une préparation militaire) et du service militaire obligatoire dans l'Armée allemande en août 1942, les réfractaires se multiplient. Une sévère répression se déchaîne marquée notamment par de nombreux internements et déportations.

En zone Nord, un commandement militaire, le *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF), s'installe à Paris pour administrer cette «zone

occupée». Des immeubles, des grands hôtels (le Lutetia, le Majestic...), des bâtiments publics (palais du Luxembourg, palais Bourbon...) sont réquisitionnés. La situation est modifiée par l'invasion de la zone Sud le 11 novembre 1942, entraînant l'occupation de la totalité de la France métropolitaine. La région située à l'est de la vallée du Rhône et la Corse sont sous le contrôle de l'Armée italienne de Mussolini jusqu'à l'armistice italien de septembre 1943 et voient l'arrivée des troupes allemandes. Enfin, une «**zone interdite**» est créée dans le nord et l'est du pays à l'été 1940 (touchant dix-sept départements jusqu'à la frontière suisse) pour y interdire le retour des réfugiés de l'exode. À partir d'avril 1941, une zone côtière interdite s'étend également tout au long des rivages occupés, des Basses-Pyrénées au Nord.

Ce découpage territorial a des conséquences politiques essentielles puisqu'il instaure des sys-

tèmes d'occupation différents pour gérer la France des frontières de 1939 : deux administrations militaires allemandes (en zone Nord avec le Commandement de Paris, et dans la zone rattachée avec celui de Bruxelles), un Commandant allemand de forces armées en zone Sud à partir de novembre 1942 (et un autre italien pour leur zone d'occupation), deux administrations civiles du Reich pour l'Alsace et la Moselle. Dans ces différentes zones, la gestion menée par l'occupant n'est pas identique, ni *a fortiori* la manière de mener la répression. ►



« À côté de vous, parmi vous, sans que vous le sachiez, toujours luttent et meurent des hommes – mes frères d'armes – les hommes du combat souterrain pour la libération. [...] Tués, blessés, fusillés, arrêtés, torturés ; chassés toujours de leur foyer [...] C'est ainsi que luttent et que meurent les hommes du combat souterrain de la France. Saluez-les, Français ! Ce sont les soutiers de la gloire. »

Pierre Brossolette, 21 septembre 1942 sur les ondes de la BBC.

Après l'armistice : les débuts de la répression et la collaboration de Vichy avec l'Occupant

En juin 1940, le maréchal Pétain fait le choix de signer l'armistice avec l'Allemagne nazie. Le nouveau gouvernement de l'État français s'installe à Vichy et met en place la « Révolution Nationale », en rupture avec les principes de la République, tout en menant activement une politique de collaboration avec l'Allemagne nazie. Dès l'été 1940, des actes de résistance, fruits d'individus isolés ou de petits groupes, apparaissent : rédactions de journaux ou de tracts à diffusion restreinte, manifestations d'hostilité à l'occupant... Certains, peu nombreux, cherchent à rejoindre Londres pour continuer le combat au sein de la France Libre. Tous prennent des risques importants et encourent des peines sévères, appliquées dès les premiers temps de l'Occupation.

Deux acteurs jouent un rôle essentiel dans la répression de la Résistance : les autorités allemandes, dans leur pluralité, et le régime de Vichy. Les objec-

tifs de ceux qui répriment convergent, même si au gré des événements et de l'évolution de la guerre, les politiques répressives appliquées selon la période ou la région sont différentes.

La répression engagée par l'État français poursuit ses objectifs propres : réprimer les tenants de la III^e République, tout en permettant la réalisation des objectifs de l'occupant. Les camps d'internement, restés sous administration française, même en zone Nord, sont mis au service de cette politique répressive.

Coté allemand, le Commandement militaire en France (MBF) est, sur le plan exécutif et décisionnel, l'acteur principal de la répression jusqu'à l'été 1942, en zone Nord occupée. Il fait le choix d'une « administration de surveillance », laissant assumer au quotidien l'essentiel des tâches à l'administration de Vichy. Ses objectifs sont dans un premier temps davantage pragmatiques qu'idéologiques : il s'agit, essentiellement, d'assurer la

sécurité des troupes d'occupation et de permettre l'exploitation économique de la France à son profit.

Dès le mois de juin 1940, des individus isolés sont exécutés pour sabotage ou à la suite d'altercations avec des soldats allemands. À l'automne, en raison de son caractère public et hautement symbolique, au vu de sa date, la manifestation parisienne du 11 novembre 1940 est sévèrement réprimée par des militaires allemands qui procèdent à l'arrestation de plusieurs centaines de lycéens et d'étudiants.

Les résistants agissant au sein des réseaux de renseignement alliés ou de la France Libre sont considérés comme des espions et traduits devant les tribunaux militaires allemands. En mai 1941, se tient devant le tribunal du *Gross Paris* le procès de membre du réseau de renseignements Nemrod. Trois d'entre-eux sont fusillés : Maurice Barlier, Jan Doornik et Honoré d'Estienne d'Orves. ▶



Avis d'exécution bilingue d'Honoré d'Estienne d'Orves, de Maurice Barlier et de Jan Doornik fusillés au Mont-Valérien.



Honoré d'Estienne d'Orves et Jan Doornik sont compagnons de la Libération, leur biographie est en ligne sur le site de l'Ordre de la Libération : <http://www.ordredelaliberation.fr>

Sur ce site, il est possible de consulter les biographies des 1038 Compagnons de la Libération.

Musée de l'Ordre de la Libération



Novembre 1941. Avis de recherche contre récompense émanant du commandement militaire pour la Belgique et le nord de la France, concernant Henry Talboom et Robert Lelong, identifiés comme les meurtriers de deux membres de la police allemande. Le texte et le signalement des intéressés sont en allemand, français et flamand. Le document, exceptionnel de ce point de vue, concerne les deux zones d'occupation dépendant du commandement militaire à Bruxelles et à Paris.



Archives Nationales. La base de données « Archim » permet d'accéder à une collection importante d'affiches de la Seconde Guerre mondiale, parmi lesquelles on trouvera notamment de nombreux « avis de recherche » édités par les autorités d'occupation : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/archim/affichescomitehistoire.htm>

À partir de l'été 1941, la répression se radicalise, marquée par la question des otages

L'invasion allemande de l'Union soviétique (22 juin 1941) modifie sensiblement la situation, avec la nouvelle stratégie de lutte armée engagée par le PCF. Les premiers attentats contre des officiers allemands à Paris puis en province entraînent une brutale réaction de l'occupant, soucieux de venger ses morts et inquiet devant la menace, encore limitée en 1941, pour la sécurité de ses troupes. La répression vise aussi à intimider la population. Les Français détenus pour le compte des Allemands sont considérés comme des otages, susceptibles d'être fusillés et à

partir de septembre 1941 le décret Keitel, du nom du maréchal du *Reich* qui en est le signataire, prévoit l'exécution de 50 à 100 communistes pour la mort d'un soldat allemand. Vichy choisit de participer à la répression, par l'adoption de mesures rétroactives, contraires au principe du droit le plus élémentaire, permettant de juger les communistes arrêtés et la création des « sections spéciales » pouvant condamner à mort sans appel possible. Au-delà de la poursuite de la politique de collaboration, le régime manifeste ainsi sa radicalisation.

La répression de la résistance armée prend un tour majeur lorsque le 20 octobre 1941, un officier allemand est abattu à Nantes et le 21 un haut fonctionnaire est tué à Bordeaux. Les autorités allemandes procèdent le 22 octobre à l'exécution de 48 otages, essentiellement issus du camp de Châteaubriant et fusillent deux jours plus tard 50 autres otages à Souges, près de Bordeaux. Ces exécutions, qui provoquent une émotion importante en France et chez les Alliés, creusent le fossé entre l'occupant et l'opinion française. ►



La Déportation « par mesure de répression ».

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation a procédé à un travail de recensement des déportés partis de France par mesure de répression, et a édité en 2004 le *Livre-Mémorial*. Depuis 2005, le travail se poursuit et a permis de constituer une base de données en ligne recensant les déportés partis de France, arrêtés par mesure de répression. La base de données recense les noms de 89 390 déportés présentés à l'intérieur de 363 listes de départs en déportation. Parmi eux, 88 597 sont arrêtés par mesure de répression et 793 relèvent de cas de persécution. Environ 10 % sont des femmes et près de 40 % meurent en déportation alors que le devenir est connu pour 93 % des déportés recensés. Fondation pour la Mémoire de la Déportation <http://www.fmd.asso.fr>
Accès à la base de données : <http://www.bddm.org>

Une « politique des otages » contre-productive du point de vue de l'occupant et de Vichy

Depuis le printemps 1941, le commandement militaire allemand, dans le cadre de sa répression judiciaire, organise les premières déportations dans les prisons du *Reich* pour des condamnés à de lourdes peines ou visés pour des actes directement liés à la sécurité des troupes allemandes. Dans le cadre de sa politique de maintien de l'ordre, le MBF a très vite recours à une répression extrajudiciaire, avec la prise et l'exécution d'otages. Afin de freiner la montée de la Résistance, des déportations de représailles sont décidées dès décembre 1941, et présentées comme telles à la population française. Ainsi, un convoi de 1 175 otages communistes et cégétistes – comprenant aussi une cinquantaine d'otages juifs, les derniers encore internés au camp de Royallieu – quitte Compiègne le 6 juillet 1942 pour Auschwitz. Ce convoi dit des 45 000, en référence au numéro matricule tatoué à l'arrivée au camp d'Auschwitz,

s'inscrit dans sa lutte contre le « judéo-bolchevisme ».

Dans la suite logique de son texte de septembre, Keitel fait promulguer en décembre 1941 le décret *Nacht und Nebel*. La déportation d'auteurs d'actes hostiles que les tribunaux militaires ne peuvent rapidement condamner à mort et exécuter en France doit désormais s'effectuer dans le plus grand secret, pour intimider davantage la population française. La répression intense veut se faire plus discrète, pour éviter de susciter des martyrs et de souligner ainsi l'existence de mouvements de résistance actifs. Ces déportations se poursuivent jusqu'à l'été 1944. À partir de 1942, elles s'inscrivent dans le cadre de l'économie de guerre du III^e *Reich*, confrontée à un long conflit, et qui utilise désormais les déportés comme une force de travail. Même si les exécutions d'otages et de résistants continuent jusqu'en 1944, la déportation est, à

partir de janvier 1943, au premier plan de la politique répressive, les résistants déportés étant soit jugés par les tribunaux en Allemagne, soit directement transférés dans les camps de concentration. Pour autant, en mars et avril 1942, deux procès à grand spectacle sont organisés, et un troisième le sera en février 1944 (« l'affiche rouge »). Toutefois les procès tenus pendant l'occupation le sont généralement à huis clos, seuls les avis d'exécution étant publiés dans la presse contrôlée par Vichy et l'occupant. Celui-ci attribue désormais la responsabilité de la répression à la *Sipo-SD*, dirigée par Karl Oberg, représentant personnel d'Himmler en France et installé à Paris par Heydrich en personne. Il n'y a pas, entre ces différentes administrations et services de l'appareil d'État nazi de divergences de fond : tous considèrent que l'ennemi est le « judéo bolchevisme », allié aux « Anglo-gaullistes ». ▀

Le point sur Les organes allemands de répression

Pendant et après la guerre, le terme « *Gestapo* » est utilisé pour désigner l'ensemble des forces allemandes chargées de la traque des résistants.

En réalité, les forces allemandes de la répression sont loin de se résumer à ce service, surtout pour la période antérieure à 1942. Pour veiller à la « réussite » de l'Occupation, les plus hautes autorités du *Reich*, à Berlin exercent leur contrôle : militaires bien entendu (l'OKW suit la politique menée par le MBF), mais surtout politiques, tant du côté d'Hitler, attentif à la situation en France, que des dirigeants des services diplomatiques et policiers nazis. En France, l'influence d'Otto Abetz, ambassadeur d'Hitler à Paris est essentielle.

Pour « maintenir l'ordre » et réprimer, le commandement militaire allemand (MBF) dis-

pose sur le terrain de la *Feldgendarmerie*, doublée par une police secrète, la *Geheime Feldpolizei* (GFP), chargée des enquêtes importantes. Les personnes arrêtées comparaissent devant des tribunaux militaires, installés dans chaque département. Condamnées, elles purgent leur peine en France, ou sont déportées dans une prison du *Reich* ; certaines sont fusillées après une sentence de mort.

Autre acteur militaire : l'*Abwehr*, l'antenne du service de renseignement allemand en France, qui relève directement de l'*Oberkommando der Wehrmacht* (OKW), le commandement suprême des forces armées allemandes. L'*Abwehr* mène des opérations d'envergure en zone Occupée, en procédant à des vagues d'arrestations lorsque ses enquêtes lui permettent de mettre à jour des groupes de résistance organisés.

Jusque-là confiée au MBF, la politique répressive du III^e *Reich* en France est à partir de 1942 de la compétence de la *Sipo-SD*, dirigée par Karl Oberg, représentant personnel d'Himmler en France et installé à Paris par Heydrich en personne.

Enfin, des troupes de la *Wehrmacht* se trouvent tout au long de la guerre en France : à l'approche du débarquement de juin 1944 et après celui-ci, leur rôle répressif devient essentiel.

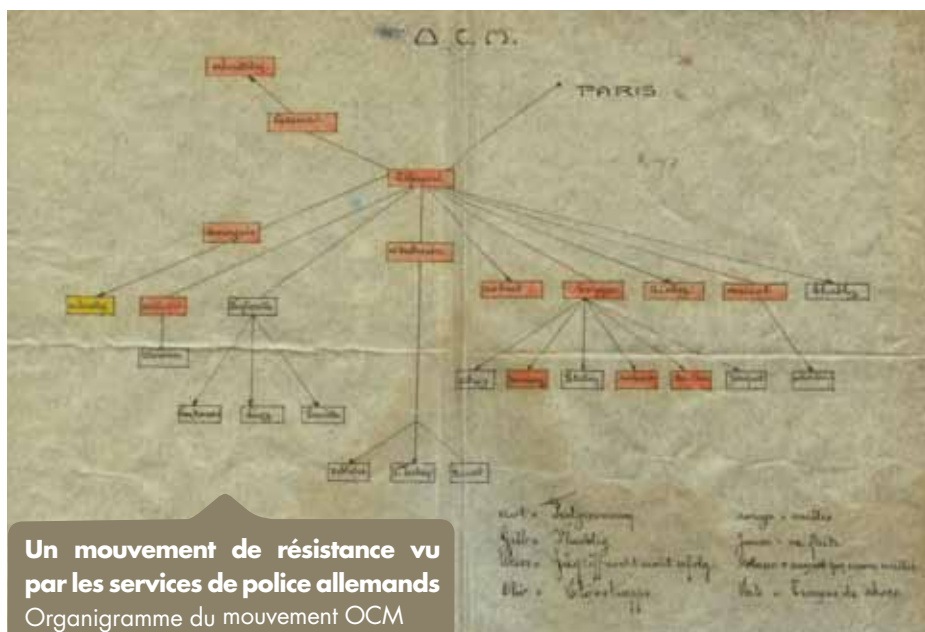
À lire

Gaël Eismann, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Tallandier, 2010, 590 p.
Barbara Lambauer, *Otto Abetz et les Français ou l'envers de la Collaboration*, Fayard, 2001, 895 p.

La répression s'intensifie à mesure que l'activité de la résistance s'accroît

Les négociations entre Vichy et les nazis qui se développent au printemps et à l'été 1942 montrent que les gouvernants français, sous la conduite de Pierre Laval et le chef de la police, René Bousquet, acceptent de prendre en charge les tâches de répression imposées par les autorités allemandes. Cependant, la traque des résistants par la police française se heurte à des difficultés croissantes, les forces de police sont de plus en plus réticentes à réprimer directement l'action de la résistance. Pour cette raison, et du fait de la radicalisation du régime de Vichy, la Milice est constituée en janvier 1943. Elle est commandée par Joseph Darnand, qui devient en décembre 1943 responsable de toutes les forces de police et de gendarmerie, puis ministre tout en ayant le grade d'officier dans la *Waffen SS*.

À l'automne 1943, les autorités allemandes constatent la montée en puissance de la Résistance, liée notamment à la croissance du nombre de réfractaires au Service du Travail Obligatoire rejoignant le maquis. Les dates du 14 juillet et du 11 novembre sont l'occasion de manifestations publiques patriotiques, sévèrement réprimées par les autorités.



Dans la partie méridionale de la France commence la soi-disant « lutte contre les bandes », c'est-à-dire contre les maquis,

tandis que le nombre des condamnations à mort augmente sensiblement dans la capitale. La montée en puissance de l'État milicien se traduit par la nomination de miliciens à la tête des forces de police dans les régions et à la direction de l'administration pénitentiaire. Parallèlement, les unités de la Milice participent directement aux actions de répression contre les maquis, aux côtés des unités militaires allemandes, comme en février 1944 sur le plateau des Glières. ▶



Coll. Amicale des déportés du 11/11/43, Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère (MRDI)

Cette photo du 11 novembre 1943 est la seule, prise d'un appartement, de l'arrestation d'environ 600 personnes sur les 1 500 qui ont osé défier l'occupant allemand, arrivé à Grenoble le 8 septembre 1943, à la suite du retrait précipité des Italiens. La manifestation, à l'appel de toutes les organisations de Résistance, est beaucoup plus importante, et plus risquée que prévu. Elle témoigne du fait que la Résistance est devenue un mouvement de masse. 369 hommes sont déportés, 148 seulement survivent.



Le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, géré par le Conseil général de l'Isère, présente une collection permanente sur l'histoire du département pendant la période 1939-1945 et crée ou accueille des expositions temporaires chaque année. Des documents de travail, notamment pour la préparation du CNRD, sont produits par le service éducatif. <http://www.resistance-en-isere.fr>

Dans son discours du 22 juin 1940, le général de Gaulle appelle «*tous les Français libres*» à «*continuer le combat, là où ils seront et comme ils pourront*». La «*communauté de Français qui à partir de 1940 se groupent hors de France autour du général de Gaulle*» définie par l'historien Jean-Louis Crémieux-Brilhac n'est nullement préservée de la répression de Vichy et des forces d'occupation. 1410 Français libres ont été emprisonnés, déportés ou exécutés. Ils sont considérés par les Allemands et par les Italiens comme des francs-tireurs, en vertu des conventions d'armistice des 22 et 24 juin 1940 interdisant aux militaires français de combattre au côté des Alliés.

La répression des forces d'occupation et vichystes frappe, tout d'abord, les agents du BCRA, présents en France métropolitaine et dans l'Empire. Parmi ces agents, on rencontre d'illustres figures comme Honoré d'Estienne d'Orves, Fred Scamaroni, Jean Moulin ou Pierre Brossolette, et d'autres moins connus comme Anne-Marie Parent-Renaud, membre du réseau CND-Castille arrêtée en septembre 1942 et déportée à Ravensbrück. Dès l'été 1940, le général de Gaulle et ceux qui le suivent dans le refus de l'armistice font l'objet de condamnations par contumace de la part de la justice française.

Après son appel à la poursuite du combat lancé le 18 juin 1940, le général de Gaulle est dégradé et mis à la retraite d'office, par mesure de discipline (décret du 23 juin 1940), avant d'être condamné le 4 juillet à quatre ans d'emprisonnement et cent francs d'amende par un tribunal militaire, pour «*refus d'obéissance et provocation de militaires à la désobéissance*». Mécontent de cette condamnation jugée trop clémente, le gouvernement organise un second procès à Clermont-Ferrand, qui prononce contre lui la peine de mort, la dégradation militaire et la confiscation de ses biens meubles et immeubles pour «*trahison, atteinte à la sûreté extérieure de l'État, désertion à l'étranger en temps de guerre, sur un territoire en état de guerre et de siège*».

Par la suite, des peines lourdes sont prononcées contre ceux qui ont rallié la France Libre, d'autres, tels René Cassin ou Philippe de Hauteclocque, sont déchus par décret de la nationalité française, en application



Paris-Soir,
édition du dimanche 4 août 1940

de la loi du 23 juillet 1940 «*relative à la déchéance de la nationalité à l'égard des Français qui ont quitté la France*».

La répression frappe également les familles; la mère et les trois sœurs de Gilbert Renault (*alias* le colonel Rémy) sont emprisonnées, deux sœurs et un frère déportés. Pour les protéger, plusieurs Français libres s'engagent sous un nom d'emprunt (par exemple, Philippe de Hauteclocque sous le nom de «*Leclerc*»).

Si les nombreuses condamnations à mort prononcées à l'encontre des Français libres par les tribunaux civils et militaires vichystes n'ont, dans la plupart des cas, pas été suivies d'effet, plusieurs Africains, racisme aidant, ont été exécutés: un garde-frontière nigérian et deux marchands béninois Albert Idohou et Wabi Agoussi, membres d'un réseau de renseignement au profit de la France Libre, sont condamnés à mort et fusillés le 10 novembre 1941.

Le statut des Français libres en uniforme engagés contre les forces de l'Axe n'est pas non plus tranché: après la sortie des troupes de Koenig de Bir Hakeim, le 11 juin 1942, 600 à 650 Français libres sont faits prisonniers par les Allemands. Le lendemain, la

radio de Berlin ayant annoncé qu'ils seraient traités comme des francs-tireurs, de Gaulle fait diffuser par la BBC, avec l'accord du gouvernement britannique, un communiqué menaçant «*d'infliger le même sort aux prisonniers allemands tombés aux mains de ses troupes*». La question disparaît ensuite jusqu'à l'intégration en 1944 des maquisards aux forces alliées.

En juin 1944, des parachutistes français libres du *Special Air Service* (SAS) sont largués en Bretagne pour couvrir le débarquement allié en Normandie. Dans un contexte d'extrême violence, on relève de nombreuses exécutions sommaires à l'encontre de ces parachutistes.

À lire

François Broche, Georges Caïtucoli, Jean-François Muracciole, *Dictionnaire de la France Libre*, Robert Laffont, collection Bouquins, juin 2010.

Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *La France Libre*, Gallimard, Folio Histoire, 2 tomes, 2001.

Jean-François Muracciole, *Les Français libres. L'autre Résistance*, Tallandier, 2009.



Le mémorial de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises accompagne enseignants et élèves dans la préparation du Concours national de la Résistance et de la Déportation. (Découverte des espaces scénographiques en lien avec le thème du concours, accès aux ressources documentaires, possibilité de rencontrer des témoins...).

Des ressources documentaires sont consultables en ligne :

<http://www.memorial-charlesdegaulle.fr>

La traque des résistants est le plus souvent réalisée par la police française, qui utilise son expérience dans ce domaine. À Paris les Brigades Spéciales y jouent un rôle essentiel.

La police à la poursuite des résistants FTP-MOI: l'exemple des Brigades Spéciales à Paris

Les Brigades Spéciales (BS) de la Préfecture de Police, avec à leur tête le commissaire Fernand David, connaissent un fort accroissement de leurs effectifs à partir de l'été 1941. Elles sont dédoublées en BS1, pour la traque des « politiques » et en BS2, pour la répression des « terroristes ». Ce sont les BS2 (plus de 100 enquêteurs en 1944) qui ont la responsabilité de la répression des militants et combattants de la MOI, qui ne sont qu'une soixantaine en région parisienne.

Dans cette traque, les policiers sont aidés par d'autres sections des RG, des brigades d'intervention de la police municipale et des BS de banlieue. Les deux Brigades Spéciales jouent un rôle essentiel dans la collaboration policière

totale scellée au sommet de l'État en août 1942 entre René Bousquet, secrétaire général de la police de Vichy, et Karl Oberg, chef de la SS et de la police allemande en France. La traque des FTP MOI, engagée en janvier 1943, aboutit en novembre 1943 à l'arrestation de Missak Manouchian et de Joseph Epstein.

Les techniques de filature sont parfaitement maîtrisées par les inspecteurs des Brigades Spéciales. Selon le témoignage postérieur d'un inspecteur, les policiers chargés d'une surveillance marchent à deux et doivent rédiger des rapports journaliers. Ils rendent compte de leur travail au chef de groupe chargé de l'affaire et reçoivent les ordres transmis.

Après avoir identifié la personne filée, il faut le « loger », c'est-à-dire de repérer sa planque. Quand il s'agit de surveiller un lieu fixe où le camouflage est difficile, différents véhicules en stationnement sont utilisés. La filature elle-même s'effectue par équipes dont les membres sont échelonnés tous les cinquante mètres, de part et d'autre du trottoir. Les policiers peuvent être camouflés en ouvriers, en employés des services publics... ou bien en clochards ! Une filature peut durer des mois. Une fois arrêté, le résistant est transféré dans les locaux des BS, au deuxième étage de la préfecture. Les méthodes d'interrogatoire des BS sont particulièrement brutales.



Musée de la Résistance de Bondues

Entre 1943 et 1944, les Allemands exécutent 68 Français au sein du Fort Lobau de Bondues. Parmi ses fusillés, beaucoup l'ont été pour faits de résistance dans la région du Nord-Pas-de-Calais. Dès l'aube de la Libération, les Bonduois trouvent sur le site un petit cimetière délimité par des jalons de bois. De nombreuses cérémonies sont aussitôt organisées à leur mémoire.

Été 1944 : l'escalade de la répression

À l'approche puis au déclenchement des opérations de débarquement allié en Normandie (6 juin 1944) et en Provence (15 août 1944), une logique de guerre totale domine progressivement. L'armée d'occupation allemande y joue un rôle majeur. Darnand lance un appel aux forces de la Milice pour qu'ils considèrent comme « ennemis de la France les Francs-Tireurs et Partisans, les membres de la prétendue armée secrète et ceux des groupements de résistance ». Les unités militaires

allemandes, tant de la *Wehrmacht* que de la SS, procèdent à des actions de représailles massives à l'encontre des populations civiles soupçonnées d'aider ou d'être favorables aux résistants. Les massacres de Tulle (Corrèze), d'Oradour (Haute-Vienne), de Maillé (Indre-et-Loire), d'Ascq (Nord), de La Saulx (Meuse) provoquent une émotion intense. Le départ, parfois précipité, des forces d'occupation, est souvent synonyme d'exécutions sommaires de résistants détenus ou de FFI arrêtés lors de



Le Musée de la Résistance de Bondues, ouvert en 1997, est installé dans un ancien fort occupé par les troupes allemandes pendant les deux guerres mondiales. En hommage aux résistants fusillés dans ce Fort en 1943-1944, le Musée a pour but de faire découvrir les spécificités de la Résistance en zone rattachée, tant au public adulte qu'aux jeunes et scolaires. Chaque année, une exposition temporaire est proposée en lien avec le thème du CNRD... www.ville-bondues.fr/musee



Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane

combats de la libération, comme au fort de Romainville en août 1944.

Jusqu'en 1945, de nombreux résistants sont exécutés sommairement dans les camps de concentration: Charles Delestreint dirigeant de l'Armée secrète, détenu au camp de concentration du Struthof en Alsace puis à Dachau, est abattu par les SS quelques jours avant l'arrivée des Alliés en avril 1945. Plus d'une centaine de membres du réseau Alliance sont exé-

cutés au camp du Struthof en Alsace. L'été 1944 est resté avant tout celui de la Libération, mais pour des millions de Français, les derniers mois de l'Occupation, entre l'hiver et l'été 1944, sont les plus longs, quelquefois aussi les plus angoissants et les plus meurtriers. En effet, après le débarquement de juin 1944, la répression de la Résistance et les représailles aveugles contre la population civile se confondent. ▶



Le centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane présente une exposition permanente, riche de plus de 300 documents (archives, photographies, films, cartes, organigrammes), qui revient sur le contexte historique entourant le drame du 10 juin 1944. Pour la préparation du CNRD, le centre de la mémoire propose des visites guidées, des conférences, des rencontres avec des témoins, et le service éducatif, en lien avec le centre de documentation, organise des séances de travail sur le fonds d'archives. www.oradour.org

Jean Moulin, un des symboles de la répression subie par la Résistance

Préfet d'Eure-et-Loir depuis février 1939, Jean Moulin obéissant aux ordres du ministre de l'Intérieur Georges Mandel, demeure à son poste pour montrer aux Allemands qu'il reste une structure administrative face au désastre de la défaite. Les officiers de la 8^e division d'infanterie de la *Wehrmacht*, imprégnés de la propagande nazie qui stigmatise la «Honte noire» pour souligner la «dégénérescence» de l'Armée française, lui ordonnent de signer sous les coups un document accusant de crimes imaginaires les soldats noirs d'un régiment de tirailleurs sénégalais. Jean Moulin se tranche la gorge dans la nuit du 17 au 18 juin pour ne pas céder sous les coups de ses bourreaux. Il écrit dans son journal: «*Je ne peux pas être complice de cette monstrueuse machination qui n'a pu être conçue que par des sadiques en délire.*»

Je ne peux pas sanctionner cet outrage à l'armée française et me déshonorer moi-même [...] La mort? [...] Elle ne me fait pas peur [...] Mon devoir est tout tracé. Les Boches verront qu'un Français aussi est capable de se saborder.»

Soigné, il reprend ses fonctions dès le 26 juin pour défendre les intérêts de ses administrés face aux Allemands. Son attitude est exceptionnelle dans ce climat d'abandon et de désordre et en fait un pionnier de la Résistance.

Révoqué par Vichy en novembre 1940, il se rallie au général de Gaulle qui le nomme son représentant en France occupée. Chargé d'unifier la Résistance, il fonde le Conseil national de la Résistance (CNR) qu'il réunit pour la première fois à Paris le 27 mai 1943. Après une grande vague d'arrestations, trahi, il est arrêté à Caluire dans la banlieue de Lyon le 21 juin avec des chefs de la Ré-

Coll. Archives Sasse Mémorial Leclerc-Musée Jean Moulin (Ville de Paris)



Papiers anglais au nom de Joseph Mercier (fausse identité de Jean Moulin dans la Résistance) établis en 1941 à Londres.

sistance. Incarcérés à la prison Fort Montluc à Lyon, ils sont interrogés et torturés dans les locaux du Sipo-SD avenue Berthelot. Transféré à Paris, dans des locaux des services allemands, Jean Moulin est à nouveau torturé sans jamais parler. Dans un état physique désespéré, son calvaire s'achève pendant son transfert en train vers l'Allemagne. Il meurt officiellement à Metz le 8 juillet 1943.

Après le transfert émouvant de ses cendres au Panthéon en décembre 1964, il incarne sans conteste le destin tragique de tous ceux qui «sont morts [...] sans avoir parlé». ▶



Le Mémorial du Maréchal Leclerc de Hauteclouque et de la Libération de Paris - Musée Jean Moulin (Ville de Paris) – 23, Allée de la 2^e DB Jardin Atlantique (couvrant la gare Montparnasse)–75015 Paris.

http://www.paris.fr/portail/loisirs/Portal.lut?page_id=6923

Le service éducatif du Mémorial Leclerc et du Musée Jean Moulin propose des activités adaptées aux élèves et participe activement à l'organisation du concours en Île-de-France.

Étudier un document sur la répression de la Résistance.
L'exemple avec une affiche de la propagande nazie « L'affiche rouge », février 1944.



Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne



Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne

Verso du tract édité en même temps que « l'affiche rouge ».

Dans le cadre de la lutte intense contre les groupes de la MOI, menée par la Brigade Spéciale n° 2 des Renseignements généraux tout au long de l'année 1943, cette dernière réussit à arrêter la plupart des militants de l'organisation armée, dont Manouchian et Joseph Epstein, responsable FTFP pour la région parisienne. Manouchian, torturé, et vingt-deux de ses camarades furent livrés aux nazis qui organisèrent, à des fins de propagande, un procès spectaculaire. Les vingt-trois furent tous condamnés à mort et fusillés au Mont-Valérien le 21 février 1944. La seule femme du groupe Olga Bancic, fut décapitée à la prison de Stuttgart le 10 mai 1944.

L'affiche est de grand format (120 x 80 cm) tandis que domine la couleur rouge. Dans sa partie supérieure, elle présente les visages de dix hommes, accompagnés de leur nom à consonance étrangère, de leur religion s'ils sont juifs et de leur appartenance politique s'ils sont communistes. Mention est faite du nombre d'« attentats » qui leur est attribué.

Se détache en bas la figure de Manouchian, qualifié péjorativement de « chef de bande ».

Les portraits sont contenus dans une flèche pointant vers la partie inférieure de l'affiche. Des photographies montrent un arsenal d'armes, des trains déraillés et des corps déchiés.

Le choix des couleurs souligne le sens du message transmis: le rouge, couleur du sang, de la violence et du communisme pour le fond de l'affiche, et pour la réponse « La libération par l'armée du crime ! » à la question posée en haut sur fond blanc « des libérateurs ? ».

Le message est explicite: les étrangers (Espagnols, Arméniens, Italiens...), les juifs et les communistes se livrent, sous couvert d'agir pour la libération de la France, à des activités criminelles.

Éditée par le bureau de la propagande allemande en France et diffusée après le procès de février 1944, l'affiche est également imprimée sous forme de tracts avec au verso un texte xénophobe et antisémite, assimilant les résistants au banditisme.

Conçue pour « faire peur » et ainsi détacher une partie de l'opinion publique de son soutien à la Résistance, cette opération de propagande à grande échelle semble ne pas avoir produit l'effet escompté. Le journal clandestin *Les Lettres françaises*, dans son numéro 14 de mars 1944, rapporte que « Sur l'une des affiches, la nuit, quelqu'un a écrit au charbon en lettres capitales ce seul mot: MARTYRS. C'est l'hommage de Paris à ceux qui se sont battus pour la liberté », anecdote transformée et reprise par Louis Aragon pour son poème de 1955, *Strophes pour se souvenir*.

Pour aller plus loin:

À lire : Adam Rayski, *L'affiche rouge*, Comité d'histoire de la ville de Paris, 2009, 77 p.

À voir : Documentaire de Denis Peschanski et de Jorge Amat, *La traque de l'affiche rouge*, 72 minutes, compagnie des Phares et Balises. 2006.



Le Musée de la Résistance nationale (MRN), Musée de France et sous convention avec le ministère de l'Éducation nationale depuis 1985, présente à Champigny une exposition permanente fondée sur une collection d'importance nationale constituée depuis 1965, également à la base de la création de musées en région (Châteaubriant, Nice, Bourges, Givors, etc.). L'exposition temporaire proposée à Champigny, « Dans la nuit la liberté », sera consacrée cette année encore au thème du Concours national de la Résistance et de la Déportation. Un dossier pédagogique, un ensemble documentaire en ligne et d'autres informations utiles pour préparer le CNRD sont téléchargeables depuis le site du MRN (www.musee-resistance.com) et sur le site du CRDP de Créteil (www.crdp.ac-creteil.fr/resistance) dans le cadre de la convention qui lie les deux structures.

2^e partie

Résistants et Résistance face à la répression

Le résistant face à la répression

Il serait vain de reconstituer un parcours type du résistant une fois arrêté. Les différences sont importantes selon la période, la région, les procédures engagées. Il est simplement possible de fournir ici quelques indications permettant de reconstituer des moments clés de l'expérience vécue par les hommes et les femmes confrontés à une répression féroce.

L'arrestation entraîne interrogatoires et détention, qu'il s'agisse des prisons contrôlées par Vichy ou par l'occupant. La torture peut prendre d'autres formes que les sévices physiques infligés de façon croissante au fur et à mesure que la guerre se prolonge et que les forces d'occupation et vichystes essaient de contenir la progression de la Résistance. Il faut mobiliser ses ressources

La répression frappe les résistants tout au long de l'Occupation. Pour ceux qui entrent dans la vie clandestine et ses contraintes, il faut se cacher, se procurer de faux papiers, changer de nom... sans qu'ils aient été préparés à cette nouvelle vie. Ils sont confrontés en cas d'arrestation à une police et un appareil judiciaire qui ne respectent pas les principes des Droits de l'Homme. Comment réagissent-ils individuellement pour supporter ces épreuves ? Quelle est l'attitude de la Résistance organisée et quelles sont les conséquences sur l'état d'esprit de la population ?

psychologiques et faire appel à toute sa volonté pour tenir sous la pression des interrogatoires épuisants et de la

Témoignage Une leçon d'optimisme par Raymond Aubrac

Né en 1914, Raymond Samuel (Il adopte à la Libération son pseudonyme de la clandestinité) est ingénieur. Il épouse Lucie Bernard en 1939. Fondateur du mouvement Libération Sud, il est arrêté une première fois mais son activité au sein de la Résistance n'est pas percée à jour. Libéré, il est arrêté de nouveau par la police allemande, son épouse Lucie organise et réussit son évasion en 1943 et ils rejoignent Londres en février 1944.



« Les clandestins s'attendent tout le temps à être arrêtés ! L'arrestation est donc un choc certes mais ne conduit pas à être désemparé. Mon propre parcours n'est pas très original : la prison, les interrogatoires avec les coups et la violence. Par chance, sous les coups, je m'évanouis rapidement !... Enfin, la solitude dans la cellule, le manque de nourriture, les hurlements de douleurs.

Le moment le plus dur après l'interrogatoire, c'est le soir on pense au lendemain en igno-

rant si on peut tenir le coup ! Ce n'était donc pas une période très agréable et dans ce climat il y a nécessité d'être optimiste. Je n'ai jamais perdu espoir. Chacun est persuadé que cela va servir à quelque chose, chacun devait garder confiance dans l'avenir. Le souvenir de ces moments m'a beaucoup aidé par la suite, face aux "tracas" quotidiens, et m'a permis de "relativiser" ces difficultés de la vie.

Deux notions me semblent essentielles, hier comme aujourd'hui : d'abord justement l'opti-

misme. Quand on y pense, l'appel du 18 juin c'est optimiste ! Le programme du CNR, c'est un condensé d'optimisme ! Dans une situation désespérée, il faut réagir et c'est d'autant plus vrai pour les jeunes d'aujourd'hui. Enfin de l'appel du 18 juin au programme du CNR justement, il faut souligner l'importance de la solidarité. Voilà ce que je souhaite particulièrement communiquer aux nouvelles générations. »

torture, fréquemment utilisée pour obtenir aveux et informations.

Il faut aussi supporter les chantages exercés à l'encontre de la famille restée libre, souvent menacée d'arrestation et pouvant subir des représailles pour l'action de l'un des siens.

Parler ?

Le poème de Marianne Cohn (1922 - 1944) « Je trahirai demain... » Rédigé sans doute pendant sa première arrestation survenue à l'été 1943, illustre ce souci constant du résistant luttant pour dominer sa souffrance et sa peur de parler. Engagée dans un réseau de sauvetage d'enfants juifs, Marianne Cohn est assassinée en juillet 1944. Un groupe scolaire d'Annemasse porte son nom.

« Je trahirai demain... »

Je trahirai demain, pas aujourd'hui

Aujourd'hui, arrachez-moi les ongles

Je ne trahirai pas !

*Vous ne savez pas le bout
de mon courage.*

moi, je sais.

*Vous êtes cinq mains dures avec des
bagues.*

*Vous avez aux pieds des chaussures avec
des clous.*

*Je trahirai demain. Pas aujourd'hui,
Demain.*

Il me faut la nuit pour me résoudre.

Il ne me faut pas moins d'une nuit

Pour renier, pour abjurer, pour trahir.

Pour renier mes amis,

Pour abjurer le pain et le vin,

Pour trahir la vie,

pour mourir.

Je trahirai demain. pas aujourd'hui.

La lime est sous le carreau,

La lime n'est pas pour le bourreau,

La lime n'est pas pour le barreau,

La lime est pour mon poignet.

Aujourd'hui, je n'ai rien à dire.

Je trahirai demain

Témoignage

Claude Bourdet face à la torture

Claude Bourdet, représentant du mouvement Combat au Conseil national de la Résistance, arrêté en mars 1944, déporté à Neuengamme, Sachsenhausen, Buchenwald.

« Je savais à peu près ce qui m'attendait, j'avais réussi à avaler la petite feuille de papier où étaient consignés mes rendez-vous, mais je savais bien que la Gestapo avait des méthodes efficaces pour briser les volontés les plus fermes. J'essaierai de tenir le coup, mais pouvait-on tenir jusqu'au bout ? Personne n'était revenu nous le dire, et nous voyions chaque jour, par les désastres en chaîne que causaient certaines arrestations, que les volontés les mieux trempées cédaient souvent. Qu'en serait-il pour moi ? Impossible de le dire. [...] »

On ne vint pas me chercher pendant quatre jours entiers. On imagine l'angoisse dans laquelle je les passais. Mais aussi, à mesure que les jours succédaient aux jours, et que s'effaçaient dans mon esprit les pages de mon carnet de rendez-vous intérieur, un soulagement de plus en plus grand apparaissait. Je me disais que, au pire des cas, je ne pourrais plus raconter grand'chose, et que je pouvais légitimement prétendre que

tous mes rendez-vous étaient passés. Puis, un jour, une nouvelle traction noire vint me prendre [...]

Deux tactiques dans de tels cas peuvent être choisies, et ce sont les deux seules : ou il faut refuser de parler, ou il faut parler d'abondance, raconter le plus de choses possible, de façon à ne jamais rien dire d'important, à voiler systématiquement tout ce que l'ennemi ne sait pas, de manière pourtant à faire du volume, que l'interrogateur peut éventuellement accepter comme une réponse suffisante. Je savais que la première méthode m'amènerait immédiatement à la baignoire ou pire – et je savais trop de choses pour risquer cela. Je décidai d'utiliser la seconde, et effectivement cela marcha. [...] »

Claude Bourdet,
L'aventure incertaine, Stock,
1976, pp. 326-327, 328 et 330.

Le camp d'internement

Parfois perçu comme un moment de repos et de calme après l'expérience angoissante de la prison, où l'isolement est difficile à supporter, le camp d'internement représente un lieu où peut se dérouler une vie collective, même sous la surveillance stricte des gardiens. La confection d'objets est quelquefois un moyen de s'occuper, en manifestant ses aptitudes manuelles ou techniques. Cela bien que dans les faits, le camp d'internement, notamment ceux de Romainville et de Royallieu à Compiègne, soient les véritables antichambres de l'exécution d'otages puis de la déportation vers les camps de concentration.

Survivre en prison

Les conditions matérielles sont très rudes, en raison du surpeuplement dû à l'augmentation du nombre de détenus, des restrictions de toutes sortes, notamment

alimentaires en ces temps de pénurie, et alors que l'hygiène est déplorable.

Si l'isolement pèse sur ceux qui sont maintenus au secret, des possibilités de communication avec les autres emprisonnés existent et l'information circule beaucoup paradoxalement dans les prisons, grâce à l'utilisation de langages codés entre cellules, de conversations chuchotées dans les espaces collectifs, de mots griffonnés et passés discrètement entre détenus. Garder sa dignité est en enjeu essentiel, qui passe par le souci de témoigner de sa situation et de faire appel à des sentiments élevés.

Prisons et camp d'internements permettent quelquefois des rencontres entre résistants, qui se côtoient et quelquefois parviennent à communiquer. Ces rencontres de hasard mettent souvent en relation des personnalités d'horizons très différents, que rien n'aurait disposé à se rencontrer hors de ces circonstances exceptionnelles.

Le point sur

L'internement administratif : les camps de Vichy

Le gouvernement de Vichy hérite, à l'été 1940, d'un réseau très important de sites d'internement créés dans une logique d'exception liée à la guerre. Sont concernés alors les « indésirables » français, pour l'essentiel communistes, les républicains espagnols, mais aussi les « ressortissants ennemis », pour la plupart d'ailleurs des réfugiés politiques ou raciaux.

À l'automne 1940, Vichy transforme ce réseau de sites en un système d'internement d'exclusion politique et raciale qui doit être alors l'un des piliers de son système répressif. Les Juifs étrangers sont ainsi internés en tant que tels. Les communistes et les résistants sont particulièrement visés, et c'est dans ces camps mis en place par Vichy que sont choisis les otages fusillés par les Allemands durant l'été 1941.

Paradoxalement, ces exécutions de l'été 1941 marquent le début d'un relatif désintérêt de

Vichy pour cette procédure. D'autres méthodes répressives, comme le recours à la justice ordinaire et à des juridictions d'exceptions, apparaissent rapidement comme plus efficace que l'internement qui subsiste néanmoins et devient une peine de substitution ou une peine complémentaire visant tout autant des droits communs (trafiquants, proxénètes, prostituées...) que des résistants.

Mais ces camps sont aussi des antichambres de l'enfer concentrationnaire. La quasi-totalité des internés juifs de zone Sud sont ainsi livrés dès l'été 1942. Beaucoup de résistants sont eux aussi déportés depuis ces sites. ►

À lire

Vincent Giraudier, *Les Bastilles de Vichy. Répression politique et internement administratif, 1940-1944*, Tallandier, 2009, 269 p.

Mouchoir et étui à serviette brodés par Jacqueline Quatremaire au camp du fort de Romainville.

Originaire de Noisy-le-Sec en banlieue parisienne, Jacqueline Quatremaire est agent de liaison FTP. Arrêtée en juin 1942, elle est internée au camp de Romainville, puis au camp de Royallieu à Compiègne et déportée à Auschwitz Birkenau (Pologne) où elle décède le 15 juin 1943. Les objets conservés précieusement par la famille constituent un souvenir particulièrement émouvant pour les proches, témoignages des souffrances subies et porteurs d'une symbolique l'assimilant à une relique.



Témoignages Fraternité de prisonniers

À la prison de la Santé : Anise Postel-Vinay évoque la figure de Raymond Losserand.

La narratrice Anise Postel-Vinay est arrêtée pour faits de résistance le 15 août 1942, à l'âge de 20 ans. Elle est emprisonnée à la prison de la Santé, à Fresnes, puis déportée à Ravensbrück en octobre 1943.

« Parfois, Dédé ⁽¹⁾ arrivait à correspondre avec un communiste pour qui nous avions le plus grand respect "Auguste" ⁽²⁾ dont on savait seulement que c'était un ancien des Brigades internationales ⁽³⁾ et qu'il était plombier à Paris. Auguste et les hommes de son affaire partaient les uns après les autres pour le tribunal et revenaient le soir avec leur condamnation à mort. Ils attendaient l'exécution d'un jour à l'autre. [...] Il leur redisait inlassablement combien mourir pour la libération de leurs frères était beau et normal, que les grandes choses ne se faisaient que par la mort, que leur sacrifice ferait lever des générations de militants et qu'enfin la France valait bien qu'on mourût pour elle. Les paroles graves et chaleureuses d'Auguste me bouleversaient et j'ajoutais ma prière, intense et silencieuse, pour chacun de ces jeunes. C'était mon premier contact avec des communistes. Étranges matérialistes en vérité... ⁽⁴⁾ Un matin, très tôt, plusieurs portes de cellule s'ouvrirent à la fois, à grand bruit. De toute la "deuxième section" monta une Marseillaise disparate, entrecoupée par les aboiements des gardiens. Puis le silence retomba. Nous n'entendions plus jamais la voix fraternelle d'Auguste. » ►

André Postel-Vinay, *Un fou s'évade*, le Félin poche, coll. Résistance-Liberté-Mémoire, 2004, p 156

(1) Dédé : Désiré Bertiau, militant communiste déporté à Schirmeck puis à Dachau.

(2) « Auguste » est le pseudonyme de Raymond Losserand, militant syndicaliste et communiste, élu du 14^e arrondissement de Paris, fusillé le 21 octobre 1942 au stand de tir d'Issy-les-Moulineaux.

(3) Regroupement des volontaires partis à l'initiative de l'Internationale communiste pour combattre aux côtés des républicains dans la guerre civile espagnole.

(4) La narratrice fait allusion à la conception matérialiste des communistes, qui met théoriquement à distance tout élan spirituel et religieux

Au camp du fort de Romainville : Lise Ricol-London évoque son amitié avec Lise Lesèvre.

« Nous sympathisons au premier regard. Elle est mon aînée d'une vingtaine d'années, elle croit au ciel et je n'y crois pas, mais entre nous la communion est totale : même idéal de justice sociale, de fraternité, de liberté de respect de la personne humaine, même haine de l'envahisseur nazi. Notre engagement dans la Résistance [...] crée entre nous des liens et une amitié scellée pour toujours. » ►

Lise London, *La mégère de la rue Daguerre*, Le Seuil, 1995, pp. 300-301

Lise Ricol-London, militante communiste, ancienne des Brigades internationales en Espagne. Arrêtée puis déportée à Ravensbrück.

Lise Lesèvre, arrêtée en 1944 et torturée par Klaus Barbie. Elle est transférée à Romainville avant d'être déportée à Ravensbrück.

“ Rien d'autre à noter que des histoires de prison ”

Jean Guéhenno (23 juillet 1941)

Journal des années noires 1940-1944, 2002, p. 166

S'évader

Pour bon nombre de résistants arrêtés, une des premières préoccupations va être de s'évader. L'aventure est périlleuse et se fait quelquefois dans des conditions rocambolesques. André Postel-Vinay parvient à s'enfuir d'un hôpital psychiatrique en ayant réussi auparavant à se faire passer pour fou. André Devigny s'évade de la prison de Montluc après avoir confectionné son matériel d'évasion avec des outils de fortune.

Une forme de Résistance : la création artistique

Résister en prison peut aussi passer par l'écriture littéraire et notamment la poésie. La période de la guerre voit le renouveau de la poésie comme genre littéraire. Composé pendant son incarcération, le poème de Jean Cassou, qu'il conserve en mémoire, est par la suite publié dans la presse clandestine.



Musée de la Résistance Toulouse

Fiche de police de Jean Cassou



La mort

La mort fait partie de l'univers de la Résistance, frappant réseaux et mouvements et marquant les mémoires des survivants. Hommes fusillés en France, hommes et femmes guillotins en Allemagne, les derniers mots transmis ou écrits par ceux qui vont mourir à leurs proches ou à leurs camarades témoignent des sentiments qui les animent : patriotisme, idéal d'un monde meilleur, appel aux générations nouvelles pour que le sacrifice n'ait pas été vain. L'exécution entraîne souvent des manifestations de solidarité, notamment sous la forme d'un chant entonné par les condamnés et leurs codétenus.

Enfin, le choix de la mort volontaire est celui effectué par des résistants tels que Berty Albrecht, Pierre Brossolette, Jacques Bingen ou Fred Scamaroni. Cette mort héroïque est aussi le choix d'une mort solitaire et anonyme, quelquefois connue des années plus tard. ▶



Musée de l'Ordre de la Libération

Le récit de l'évasion d'André Devigny
Un condamné à mort s'est échappé est adapté au cinéma en 1956, par Robert Bresson. Le cinéma a souvent fait appel à des épisodes réels ou imaginaires de détention ou d'évasion de résistants dont des séquences, confrontées à des témoignages vérifiés et des récits historiques fiables, peuvent permettre de rendre compte et de faire comprendre les moments vécus par les résistants arrêtés.

Emprisonné au fort Montluc, André Devigny apprend sa condamnation à mort le 20 août 1943. Le 25 août 1943, il parvient à sortir de sa cellule et à gagner le toit de sa prison grâce à une minutieuse préparation. Après avoir éliminé une sentinelle, il franchit les murs d'enceinte à l'aide d'une corde à crochets. Repris à Vaulx-en-Velin, il s'échappe et rejoint l'Afrique du nord.

Jean Cassou, conservateur de musée et écrivain, est arrêté en décembre 1941 et est incarcéré à la prison militaire de Furgole, à Toulouse. Dans sa cellule, il apprend par cœur les poèmes composés de mémoire, « au secret », sans crayon ni papier. Ce seront les *33 Sonnets composés au secret*. Ces poèmes sont publiés clandestinement sous le pseudonyme de Jean Noir, avec une préface de François la Colère. Ce dernier, en réalité Louis Aragon, y écrit « *Le manuscrit que j'ai sous les yeux porte en titre : "33 Sonnets composés au secret", et en épigraphe : "A mes compagnons de prisons". Il peut paraître d'abord difficile d'en parler, puisque j'ai beau en connaître l'auteur, il me faut n'en rien dire avant que le temps en soit venu et qu'ici me sont enlevées toutes les facilités de la critique, qui aime à lier un écrit à ceux qu'elle connaît déjà de la même main. Qu'il s'appelle Jean Noir, je dois m'en contenter [...]. Il n'avait rien pour écrire, ce prisonnier, rien que sa mémoire et le temps. Il n'avait que la nuit pour encre, et le souvenir pour papier. Il devait retenir le poème, comme un enfant au-dessus des eaux. Il devait le retenir jusqu'au jour problématique où il sortirait de la prison. Il ne fallait pas que l'écrire, il fallait l'apprendre.* »



Le Musée de la Résistance et de la Déportation – Conseil général de Haute-Garonne réalise une brochure spécifique sur le thème du Concours en Haute-Garonne. Elle est librement disponible sur le site du musée :

<http://www.musee-resistance31.fr>

Témoignage

Le procès d'un jeune résistant

Gilbert Coquempot, un jeune Boulonnais très fortement marqué par l'appel du 18 juin, entre dans le réseau OCM (Organisation civile et militaire) en 1943 en tant qu'agent de renseignement. Mais la branche à laquelle il appartient est démantelée par la Gestapo. Arrêté en décembre 1943, Gilbert Coquempot connaît alors les geôles de la prison de Loos, la torture et finalement le tribunal militaire de Lille où il est jugé avec plusieurs de ses compagnons en juin 1944.

«Alors que depuis la fin de nos interrogatoires en prison nous nous tracassions et nous nous efforcions de deviner les questions qui pouvaient nous être posées et les réponses que nous pouvions faire lors de notre jugement ici, il n'y eut rien de tout cela. Aucune question ne fut posée. Nous assistions à une véritable parodie de procès. À l'appel de notre nom, nous devions nous lever et écouter ce qui devait être l'acte d'accusation, sans doute les conclusions des interrogatoires musclés que nous avions subis par la Gestapo. Ces "réquisitoires" étaient bien évidemment dits en Allemand, sans aucune traduction. Quand arriva mon tour, je saisis tout de même certains mots, tels que "terroriste", "spionnage", "pistole" et aussi "Vérité". [...]

Cette fois la parole était à la "défense"... L'officier se leva et prononça, toujours en allemand et sans aucune traduction, quelques mots concernant chacun de nous. [...] C'était la continuité de cette parodie de procès, et nous étions bien conscients que tout cela était uniquement fait pour satisfaire les exigences de la stricte administration allemande, et que tout était joué d'avance.»*

Condamné à la peine de mort, Gilbert Coquempot échappe au peloton d'exécution mais est déporté au camp de concentration de Flossenbürg dont il revient très affaibli. ▶

*Texte extrait du livre de Gilbert Coquempot, *Dites adieu à votre fils. Mémoires d'un déporté-résistant, 1939-1945*, éditions Thélès, 2009.

“ Imbéciles, c'est pour vous
que je meurs
Valentin Feldman

Derniers mots aux soldats allemands avant son exécution le 27 juillet 1942 au Mont-Valérien



Lettre adressée par Jacques Baudry à ses parents avant son exécution

Exp.: Baudry Jacques Prison de Fresnes.

Lundi 8 février 1943.

Mes pauvres Parents chéris

On va m'arracher cette vie que vous m'avez donnée et à laquelle je tenais tant. C'est infiniment dur pour moi et pour vous ! J'ai eu la chance de savoir avant de mourir que vous étiez courageux. Restez-le. Surtout ma petite Maman que j'embrasse de tout mon pauvre cœur.

Mes Pauvres chéris. J'ai accepté le combat, vous le savez. Je serai courageux jusqu'au bout. La guerre sera bientôt finie. Vous serez quand même heureux dans la paix, un peu grâce à moi. Je veux retourner à Douchy à côté de Pépère et Mémère. J'aurais voulu encore vivre pour vous aimer beaucoup. Hélas je ne peux pas. La surprise est amère. J'ai eu les journaux. Nous mourrons en pleine Victoire⁽¹⁾. Exécution ce matin à 11 heures. Je penserai à vous. A Nicole. Hélas nos beaux projets d'avenir. Qu'elle ne m'oublie pas non plus, ni mes Parents ! Mais surtout la Vie continue pour elle. Qu'elle profite de sa jeunesse. "Papa, Maman, mes chéris, qui m'avez tant aimé. Adieu. Je vous étreins bien fort tous trois. Courage. Vivez. Je vous embrasse le plus tendrement pour la Vie. Adieu, Papa, Maman. Adieu, Nicole. Vive la France !

Votre Jacques.

(1) Les derniers défenseurs allemands à Stalingrad capitulent le 2 février 1943.

À lire

Recueil de lettres de fusillés: *La Vie à en mourir. Lettres de fusillés, 1941-1944*, Seuil, Points-Histoire, 2006, 334 p.

Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne



La Coupole, Centre d'Histoire et de Mémoire du Nord-Pas-de-Calais est doté d'un service pédagogique qui propose aux enseignants et à leurs élèves son aide pour la préparation du Concours. Il organisera notamment une journée de formation avec des historiens spécialistes de la question début décembre 2010. Pour plus de renseignements: <http://www.lacoupole-france.com> – Tél. : 03 21 12 27 30.

La résistance en lutte contre la répression



Pratiquez une discipline inflexible, une prudence constante, une discrétion absolue. Méfiez-vous des inconsequents, des bavards, des traîtres. Ne vous vantez jamais, ne vous confiez pas. Efforcez-vous de faire face à vos besoins propres. Nous vous donnerons plus tard des moyens d'action que nous travaillons à rassembler.

En acceptant d'être vos chefs, nous avons fait le serment de tout sacrifier à cette mission, avec dureté, impitoyablement.

Consignes de sécurité dans *Résistance* n° 1, organe du réseau du musée de l'Homme.

À lire

Julien Blanc, *Au commencement de la Résistance. Du côté du musée de l'Homme 1940-1941*, Le Seuil, 2010.



Fausse carte d'un groupe collaborationniste. Avec ce document, Serge Ravel, chef des groupes francs des MUR, pouvait échapper aux contrôles fréquents d'identité sur la voie publique et circuler librement.

des autorités d'occupation et de l'État français. Diffusées dans la presse clandestine, ces mesures sont régulièrement rappelées par la radio britannique.

Des mesures pratiques sont rendues nécessaires par le passage dans la clandestinité de résistants poursuivis. Ceux qui changent de nom, et souvent d'apparence, disposent alors d'une identité fabriquée de toutes pièces ou invérifiable, quelquefois avec la complicité d'un secrétaire de mairie. À partir de 1942, les mouvements Libération-Sud ou Défense de la France ont leur propre service de faux papiers. En 1943, l'unification des mouvements de zone Sud au sein des Mouvements unis de la Résistance (MUR) permet la création du Service national de l'identité. En 1944, ce service affilié au Mouvement de Libération

L'arrestation, l'emprisonnement, l'exécution ont une dimension propre à chaque individu. Les organisations de Résistance, confrontées à ce phénomène croissant, doivent à la fois s'adapter et faire connaître, pour la dénoncer, la répression qui s'abat sur leurs membres. Manifestations publiques spontanées, presse clandestine, textes lus sur les ondes de la BBC témoignent de la place prise par la répression dans le quotidien

de la Résistance, mais aussi de son écho grandissant dans l'opinion.

S'organiser contre la répression

Les organisations de Résistance s'emparaient dès leurs créations à contrer la répression : diffusion de consignes de sécurité, cloisonnement des groupes, autant de préoccupations qui sont affichées pour permettre de déjouer les activités

Intimider les collaborateurs

Témoignage de Bernard Henri Bonnafous, né en 1918, membre du mouvement Libération-Sud, chef régional adjoint de l'Armée Secrète en R3 puis, chef départemental des FFI en Aveyron. Extraits d'entretiens enregistrés en 2006-2007.

« À mesure que nous avons pris de l'importance, nos forces se sont développées sur le terrain, nous avons augmenté nos capacités, et que nous sommes arrivés à traquer ceux qui cherchaient eux-mêmes à nous traquer. Et quand nous avions un traître qui nous était connu, on lui envoyait un petit cercueil en bois pour lui signifier que sa vie était en danger. En ce qui me concerne, il y avait [...] un homme qui était un traître, un Français qui nous coûtait très cher. Alors un jour, j'ai demandé un tueur, on m'a envoyé un tueur et j'ai fait exécuter le type [...]. Toujours est-il qu'après l'exécution d'un traître, les autres faisaient très attention. »

nationale (MLN) produit des troussees de faussaires pour réaliser une cinquantaine de jeux de faux papiers.

Les organisations d'entraide des mouvements

Face à la multiplication des arrestations et à la détresse des familles sans ressources, les mouvements mettent en place des ser-

vices sociaux. En zone Sud, à l'initiative de Berty Albrecht, le mouvement Combat fait fonctionner un service social qui devient celui des Mouvements unis de la Résistance, sous la direction d'Agnès Bidault. En zone Nord, Défense de la France, Ceux de la Résistance, l'Organisation civile et militaire ou Libération-Nord se sont dotés également de services sociaux. Le Front national, implanté en zones Nord et Sud, fait de même.

À l'instar des mouvements, les partis et les syndicats résistants collectent des fonds servant à fournir une aide matérielle et financière aux résistants clandestins ou capturés, ainsi qu'à leurs familles.

Dans le cadre de l'unification de la direction de la Résistance et afin de coordonner leur action, le Père Chaillet, fondateur de Témoignage Chrétien, prend contact avec les divers services d'entraide afin de créer un organisme national en mesure de secourir toutes les victimes de la lutte clandestine. En février 1944, est créé le Comité des œuvres sociales des organisations de Résistance (COSOR). Dans la clandestinité, le père Chaillet gère ses activités et distribue les fonds confiés par les mouvements de Résistance et le gouvernement d'Alger.



Partir de France pour échapper à la répression

Dès 1940, des évasions sont organisées pour rejoindre l'Angleterre et la France Libre. Les départs s'effectuent à partir des petits ports, moins facilement contrôlables par les occupants, avec la complicité de marins-pêcheurs. En dehors de la Bretagne, les évasions par mer sur les côtes de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée sont très rares et surtout le fait de réseaux organisés. La plupart des évasions se font par les Pyrénées pour rejoindre l'Espagne puis la France Libre. Les départs par les airs sont, quant à eux, très minoritaires, pour des raisons liées aux contraintes d'organisation et ne concernent essentiellement que les personnalités et des agents alliés en mission sur le sol français.

Résister en prison : l'exemple exceptionnel de la centrale d'Eysses

La centrale d'Eysses dans le Lot-et-Garonne devient en octobre 1943 la plus importante prison de regroupement de

Le jeune enchaîné est « l'organe des jeunes patriotes emprisonnés à la centrale d'Eysses ». Surmontant un texte d'hommage au général de Gaulle dont « le discours énergique retentit dans nos cœurs » le 18 juin 1940, le titre, les dessins et un bref article font référence à la répression frappant la Résistance, qu'il s'agisse des emprisonnés ou des tués. L'accent est mis sur le patriotisme (le détenu agitant les couleurs tricolores) et sur l'exemple donné par ceux qui sont tombés, les vivants devant s'engager à poursuivre leur combat (serment prêté sur la tombe du résistant exécuté).



Le Musée de l'histoire vivante à Montreuil met à la disposition des élèves inscrits au concours du CNRD de nombreuses ressources documentaires (collections de tracts et de journaux clandestins, portraits de nombreux résistants arrêtés par la police française ou allemande, dessins ou peinture réalisés durant l'internement). <http://www.museehistoirevivante.com> - rubrique Concours de la Résistance.

L'hommage de la population aux victimes de la répression

Enterrement de Paul Koepfler à Poligny (Jura), le 3 avril 1943

Paul Koepfler, d'origine alsacienne, fuit sa région à l'automne 1940 pour la petite ville de Poligny dans le Jura située à 6 kilomètres au sud de la ligne de démarcation. Très vite il s'engage dans des activités de passeur, ce qui lui vaut d'être arrêté une première fois par les Allemands le 3 mars 1941. Il revient à Poligny à l'automne 1941 où il redevient passeur. Recherché activement par les forces d'occupation, il est abattu le 31 mars 1943 devant un café de la ville par les agents du *Sicherheitsdienst* (SD) de Besançon.

Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon



L'hommage des habitants de Poligny à Paul Koepfler

La nouvelle de la mort de Paul Koepfler, qui pourtant n'est pas un enfant du pays, suscite une émotion considérable dans la ville. La dépouille du passeur est exposée à la chapelle de l'hôpital. Pour les obsèques, l'ordre de la *Kommandantur* de Lons-le-Saunier est formel : « *Koepfler sera enterré dans la plus stricte intimité, toute manifestation sera interdite* ». Le 3 avril 1943, bravant l'interdiction, la population participe massivement aux funérailles solennelles organisées par la ville de Poligny. Un long cortège prend alors forme entre l'hôpital et l'église. Le cercueil de Paul Koepfler est recouvert du drapeau tricolore. Dans le silence et le recueillement, un millier de personnes suivent le corbillard. Poligny est alors une ville morte, les volets des maisons sont clos, les magasins fermés. Une série de photographies prises depuis les toits de

la ville témoigne de l'ampleur de la procession.

L'hommage se termine par la célébration de l'office religieux dans l'église alors bondée, contraignant une majeure partie de la population à rester à l'extérieur. Paul Koepfler est ensuite inhumé au petit cimetière militaire de la ville dans lequel les habitants défilent et se recueillent pendant plus d'une heure.

En passant outre l'interdiction des autorités allemandes, la population de Poligny fait preuve d'un acte de solidarité envers la personne de Paul Koepfler, et plus largement envers la Résistance. Les habitants unis et touchés par la mort du jeune résistant témoignent d'un appui moral aux résistants. L'enterrement de Paul Koepfler se présente alors comme une manifestation du sentiment national et ce malgré la crainte, légitime, de l'occupant. Ces manifestations de solidarité se multiplient dans de nombreuses régions françaises tout au long de

l'Occupation (enterrements des aviateurs abattus ou fleurissement de leurs tombes, obsèques de maquisards massacrés, etc.). Ce soutien participe à la reconstruction de l'identité nationale à travers le combat et les valeurs de la Résistance.



Le musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, ouvert au public depuis 1969, participe chaque année à la préparation du CNRD. Son service éducatif propose notamment des guides de visites déclinés sur le thème du concours. Depuis 2009, le service éducatif participe également à la publication de la [brochure régionale en ligne](#) composée de documents issus des collections du musée et des archives départementales de la région Franche-Comté.

résistants. Elle compte entre ses murs jusqu'à 1400 condamnés par les tribunaux d'exception de l'État français. Elle devient paradoxalement un bastion de la Résistance.

Les journaux écrits, élaborés collectivement, sont affichés dans les préaux et la direction ferme les yeux. L'ensemble des activités réalisées en prison sont lancées comme un défi aux autorités répressives. Malgré la « reprise en main milicienne », une tentative d'évasion collective est

tentée le 19 février 1944 ; elle est réprimée dans le sang.

Georges Charpak, résistant, détenu à Eysses puis déporté à Dachau, futur lauréat du prix Nobel de physique en 1992, évoque ainsi dans un témoignage recueilli en 1974 le lien entre l'expérience d'Eysses et la survie dans les camps : « *En arrivant à Eysses à l'âge de 19 ans, ce qui me fit l'impression la plus profonde fut l'atmosphère de solidarité qui y régnait et avait véritablement transfiguré la réalité*

de la vie en prison. La richesse et la force que nous avait apportées la pratique de cette solidarité furent encore plus perceptibles en Allemagne, où elle permit aux anciens d'Eysses, en maints endroits, d'être les piliers de la résistance à l'avalissement voulu par le système ». ►

À lire

Corinne Jaladieu, *La prison politique sous Vichy. L'exemple des centrales d'Eysses et de Rennes*, L'Harmattan 2007.

Réflexions de deux acteurs et historiens

La répression vue de Londres par un historien de la France Libre

Étudiant en histoire en 1939, jeune officier, Jean-Louis Crémieux-Brilhac est fait prisonnier lors de la campagne de France en 1940. Envoyé en Allemagne, il s'évade pour gagner l'URSS en janvier 1941 puis, rejoignant Londres en septembre 1941, il s'engage dans les Forces Françaises Libres. Jean-Louis Crémieux-Brilhac est l'auteur d'une étude historique marquante sur la France Libre.

La répression frappant les «résistants de l'intérieur» a eu très vite un écho à Londres, mais très imprécis la première année. Le porte-parole de la France Libre a pu rendre hommage en 1941 avec quelques mois de retard à l'un des premiers fusillés, Bonsergent. L'exécution d'Honoré d'Estienne d'Orves en août 1941, annoncée par Radio-Paris, a eu un grand retentissement, notamment chez les marins de la France Libre. C'est l'annonce des fusillades par fournées des otages de Châteaubriant et du camp de Sauges, en octobre 1941, à la suite des premiers attentats contre des militaires allemands, qui nous a donné

conscience de l'ampleur et de la brutalité de la répression. C'est alors que beaucoup d'entre nous ont perçu la nature du régime que nous combattons. Le choc de ces fusillades a été pour nous si brutal, le drame était si horrible que le général de Gaulle a ordonné par la voie de la BBC, en manière de protestation et de deuil, un «garde-à-vous national» de cinq minutes le 31 octobre et qu'il a donné consigne, dans cette phase de la guerre, de ne pas tuer d'Allemands afin d'éviter le renouvellement de telles représailles.

À partir du printemps de 1942, nous avons été beaucoup mieux informés des détails de la répression, d'abord par les journaux de Vichy et de la zone Occupée que nous avons pu faire venir régulièrement *via* le Portugal, et aussi grâce au témoignage des résistants arrivés de France comme Brossolette, Postel-Vinay, et un peu plus tard Fernand Grenier. Nous avons ainsi appris l'exécution de Boris Vildé et de Lévitzi, deux des animateurs du réseau du musée de l'Homme; Brossolette a apporté à Londres le récit fait par Ara-

gon, des derniers moments des otages de Châteaubriant; la BBC l'a diffusé le 22 mai 1942; l'émotion a été immense. C'est seulement en août 1942 que nous avons eu connaissance des déportations massives de juifs et de «politiques». Elles ont donné lieu à une campagne intense qui a duré jusqu'à la fin de l'été sur les antennes de la BBC. Mais on ne se représentait pas ce que pouvait être le sort des résistants déportés. Quelquefois même on se réjouissait car, croyions-nous, cela signifiait que la vie de ces camarades était provisoirement épargnée et que subsistait donc un espoir.

À partir de l'automne 1943, quand l'activité des maquis s'est amplifiée et que se sont multipliées les liaisons et les communications entre Londres et la Résistance, nous avons eu connaissance presque quotidiennement des actes de répression en même temps que des exploits des maquis. La BBC a pu dénoncer, semaine après semaine, les crimes des miliciens par la voix du porte-parole Maurice Schumann et à travers les couplets vengeurs du

L'écho dans la France Libre de la répression allemande en France

Le document est tiré du n° 28 de *France d'abord*, périodique français libre de Brazzaville (Congo). Paru le 30 juin 1942, huit mois après l'exécution des otages de Châteaubriant, cet article reprend un témoignage publié dans le magazine américain *Life* le 25 mai 1942 sous le titre : «*They die for France*». Sous le chapeau, deux citations, l'une de De Gaulle, l'autre de Laval, illustrent par contraste la position de la France Libre et de Vichy sur la répression allemande de la Résistance.



Un dossier, comprenant des documents, témoignages, biographies et ressources bibliographiques, est disponible sur le site de la Fondation de la France Libre :

www.france-libre.net/cnrd2011/concours-resistance-deportation.php

La dénonciation de la répression par l'humour

Lutter contre la répression peut passer par l'humour et la dérision. Pierre Dac, l'humoriste des émissions en français diffusées sur les ondes de la BBC, raille les nazis, Vichy et les collaborateurs, en parodiant chansons à la mode et airs de musique classique.

«Police-Milice» diffusée sur les ondes de la BBC le 9 décembre 1943 à 21h30. Paroles de Pierre Dac sur l'air de «la complainte de Macky» composé par Kurt Weil pour *L'Opéra de quat'sous*



Gens d'milice
Et complices
Des polices
De Vichy
Traquent nos frères
Réfractaires
Qui se terrent
Dans les maquis

Mercenaires,
Tortionnaires,
Sanguinaires,
Bons à tout,
Les souffrances
De la France
Crient vengeance
Contre vous.

Fous sadiques,
Hystériques,
Domestiques,
De Berlin,
Pour le boche
Qui s'accroche
L'heure approche
De la fin.

Sale engeance,
Sans conscience
Ni décence,
Vous devrez,
Tristes êtres,
Disparaître.
Pour les traîtres
Pas de pitié!

chansonnier Pierre Dac. Nous avons appris avec un délai de seulement quelques jours les opérations allemandes de terreur et les fusillades de Saint-Claude, de Montignac, des Glières, de Signes, d'Ascq, de Tulle, d'Oradour que la BBC a aussitôt rendues publiques et dénoncées.

Le 9 juin, au lendemain du débarquement en Normandie et de la prise de commandement du général Koenig à la tête des Forces Françaises de l'Intérieur, le Gouvernement provisoire a publié une ordonnance fixant le statut des FFI, «partie intégrante de l'armée française» et dont les combattants bénéficiaient à ce titre de «tous les avantages reconnus aux militaires par les lois en vigueur» et

par la convention de La Haye. *Radio Paris* a fait savoir aussitôt que le commandant en chef allemand, le maréchal von Rundstedt ne connaissait que des terroristes. Les consignes allemandes – des consignes que Darnand avait dictées dès le mois de janvier à la Milice – étaient de réduire l'action résistante par la terreur. En conséquence, les maquisards faits prisonniers furent systématiquement abattus, les otages multipliés souvent massacrés; dans le ressort de certaines divisions allemandes les habitations et parfois les villages suspectés d'avoir aidé les maquis furent méthodiquement incendiés. On comprend que la vengeance des résistants, une fois maîtres du terrain, ait

été parfois sanglante avant que les autorités régulières n'imposent un traitement équitable des prisonniers de guerre et le respect des formes de la justice.

Dès 1942, le Comité National Français, indigné par des formes de répression ayant pris le caractère de crimes de guerre organisés, avait proposé à ses grands alliés, d'instituer un Tribunal international pour juger les dirigeants nazis qui les avaient prescrits et de condamner notamment l'organisation des SS, coupable d'actes de répression en violation des lois de la guerre. Grâce au nouveau droit international auquel René Cassin avait apporté une notable contribution, un bon nombre de bourreaux purent être retrouvés et châtiés. ▶

La répression de la Résistance et l'opinion par Germaine Tillion (1907 – 2008)

Germaine Tillion, ethnologue, résistante dès 1940, déportée à Ravensbrück, publie en 1958 un article «Première résistance en zone occupée» dans la *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*.

«La Résistance active a compté, à ses débuts, un très petit nombre de gens; ce nombre s'est accru régulièrement de

mois en mois, au fur et à mesure de la répression, sans toutefois devenir considérable. [...] Je crois cependant, même aujourd'hui, que nous avons, dès le début, bénéficié d'une sympathie passive assez large. Grâce à la répression allemande (qui a commencé son rôle de recruteur de la Résistance dans la seconde moitié de 1941) cette sympathie latente est devenue de plus en plus active d'année en année.»



« [...] Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine contre le peuple allemand [...] Le peuple allemand et tous les autres peuples vivront en paix et en fraternité [...] Bonheur à tous. »

Missak Manouchian, FTP-MOI, 21 février 1944
dernière lettre adressée à son épouse Mélinée.

3^e partie

Faire le bilan et juger la répression

Dès la mise en œuvre de la répression, les résistants s'interrogent sur le sort des occupants et des collaborateurs après la victoire espérée. À partir de 1944, il s'agit à la fois de faire le bilan du nombre de victimes, de dénoncer les crimes commis et d'en juger les auteurs.



Archives départementales de Seine-et-Marne

Compter et identifier

Faire le bilan de la répression de la Résistance

Si dès la Libération, plusieurs services publics sont chargés de cette tâche, il n'en reste pas moins que le nombre exact de victimes de la répression est imprécis et reste longtemps envisagé de manière approximative.

Dans le département du Rhône à peine libéré, dès la fin du mois d'août 1944, le commissaire régional de la République décide de fonder le service du Mémorial de l'oppression pour témoigner des atrocités commises par les forces d'occupation. Il le confie au docteur Pierre Mazel, ancien détenu du fort Montluc à Lyon. La mission du Mémorial, fixée en septembre 1944, est de réunir et de contrôler tous les faits contraires «au droit des gens» perpétrés au cours de l'occupation dans la région Rhône Alpes (article 1 de l'arrêté du 12 septembre 1944). En octobre 1944, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) crée le Service de recherche des crimes de guerre ennemis (SRCGE) rattaché au ministère de la Justice. Il s'agit non seulement de recenser les crimes commis, mais d'enquêter, d'identifier les auteurs de ces crimes et de transmettre les dossiers constitués à la justice militaire. Un projet de «livre noir», devant servir au futur procès des criminels de guerre, est envisagé. Plusieurs fascicules départementaux, consacrés à la répression, sont publiés en 1945. ►

L'affiche s'intitule « Libération ». Une femme vêtue du drapeau tricolore soulève la pierre tombale qu'elle tient à bout de bras. Derrière elle des personnages dénudés, aux poignets encore liés, tendent leurs bras vers le ciel. À l'arrière plan, l'horizon lumineux éclaire la scène. Imprimée en bas de l'affiche, la mention : « affiche exécutée sous l'occupation allemande ». Loin de se cantonner à la seule image héroïque de la nation victorieuse, l'iconographie de la Libération met aussi largement l'accent sur les souffrances subies pendant les années d'occupation.

Peut-on dresser facilement le bilan de la répression de la Résistance ?

Un bilan précis et exhaustif de la répression qui a frappé les résistants n'est pas facile à établir. En effet, les sources sont parfois imprécises et les études sont en cours, notamment celle menée par la Fondation de la Résistance. Mais la principale difficulté tient à la définition de ce que l'on entend par répression de la Résistance. Plusieurs acceptions sont possibles, de la plus restreinte à la plus large. La première, la plus restreinte, s'intéresse aux victimes de la Résistance organisée (mouvements et réseaux). Une seconde concerne aussi tous ceux qui sont réprimés pour des actes de résistance, parfois modestes et uniques, comme le fait d'avoir conservé une arme ou hébergé un maquisard. Une troisième, beaucoup plus large, englobe aussi tous ceux qui, sans avoir rien fait de connu en faveur de la Résistance, sont victimes de représailles, notamment les massacres du printemps et surtout de l'été 1944. En effet dans leur lutte contre ce qu'ils appellent les « bandes organisées », les Allemands s'en prennent à la population dans l'espoir de la « terroriser » et de la dissuader de fournir la moindre aide aux résistants combattants.

Quelle place occupe la déportation dans ce bilan ?

On doit partir du bilan de la déportation de répression qui frappe les personnes « en fonction de ce qu'elles ont fait » : résistants, politiques, raflés, otages, et parfois droit commun. On sait que les historiens opposent la Déportation de répression à la Déportation de persécution, qui elle vise les personnes en fonction de ce qu'elles sont – les Juifs par exemple.

L'étude de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation permet, à ce jour, d'établir à environ 89 000 le nombre de déportés arrêtés par mesure de répression. Il comprend : les déportés de France depuis les zones occupées (nord et sud) et an-

nexées (Alsace-Moselle), les républicains espagnols internés au camp de Mauthausen à partir d'août 1940, les personnes et travailleurs arrêtés à la suite d'un « délit » commis en Allemagne, enfin des personnes dont le motif d'arrestation est inconnu. Ce décompte englobe donc des catégories qui débordent largement celle des seules victimes pour fait de résistance.

On peut estimer que, pour la partie du territoire français où les calculs peuvent être réalisés, soit la France occupée (hors zone annexée), les déportations pour des faits liés à des actes de résistance représentent environ les deux tiers du total, soit 45 000 personnes sur 65 000. Le nombre des morts chez ces déportés pour fait de résistance s'établirait entre 18 et 20 000.

Et les victimes de la répression fusillées ou exécutées sommairement ?

On a pu évaluer à environ 3 000 le nombre de condamnés à mort fusillés après jugement des tribunaux militaires allemands. Sans doute y a-t-il eu quelques centaines de résistants victimes des Groupes mobiles de réserve (GMR) et surtout de la Milice française. Le nombre de personnes, résistants le plus souvent, exécutées à la suite d'une condamnation prononcée par les Tribunaux de Vichy est d'une douzaine pour les Sections spéciales et d'environ 200 pour les Cours martiales. La responsabilité de Vichy s'étend aussi aux très nombreux résistants arrêtés par la police française et livrés aux Allemands.

Les travaux de l'historien allemand Peter Lieb ont permis d'évaluer à environ 12 000 le nombre des victimes directes de « la lutte contre les bandes » menée de 1940 à 1944, par les forces d'occupation de toute nature. Il s'agit de résistants morts sous la torture ou au cours de leur emprisonnement, tués au combat (ou exécutés sans jugement après avoir été arrêtés) et des victimes « civiles » tuées lors des opérations de représailles.

Au-delà des chiffres, quelles conclusions tirer de ce bilan ?

Les chiffres ne disent évidemment rien de la souffrance, ni de l'angoisse générée par la seule crainte de la répression. Cette angoisse est visible à partir de 1943 (trois quart des déportations surviennent en 1943-44) et contribue à engendrer un climat de terreur. À ce propos, on observera qu'il faut utiliser avec prudence le terme de *terrorisme*, terme qui constitue un enjeu politique et moral ainsi qu'on l'observe actuellement dans le monde. Sous l'Occupation, le terme est employé par la propagande de Vichy et celle des Allemands dans le seul but de discréditer les résistants. Au sens strict du terme (meurtres délibérés d'innocents pour terroriser une population), il est le seul fait des forces de répression françaises et surtout allemandes. De façon systématique et délibérée, elles procèdent à l'arrestation, à la déportation, à l'exécution de personnes dont elles savent qu'elles ne sont coupables d'aucune action hostile. Il s'agit bien de « terroriser » une population innocente pour l'empêcher de soutenir des combattants, voire pour la forcer à les dénoncer. Du côté de la Résistance, il est certain qu'une réelle pression est parfois exercée sur la population pour l'empêcher de dénoncer ses membres et que des abus ont été commis. Mais, depuis le début, le plus grand soin est pris et les ordres donnés par les responsables des organisations de Résistance pour que soit épargnée une population sans la protection de laquelle la Résistance ne peut survivre. Toute lutte armée clandestine ne saurait donc être assimilée au terrorisme – et la Résistance ne relève pas de cette catégorie.

François Marcot, professeur émérite d'Histoire contemporaine (Université de Franche-Comté) a dirigé le *Dictionnaire historique de la Résistance*, publié en 2006 chez Robert Laffont, et préfacé *La Vie à en mourir. Lettres de fusillés 1941-1944*, publié en 2006 chez Points-Seuil.

Piste de travail

- Établir le bilan de la répression dans sa commune ou sa région.

- À partir des sources disponibles, établir une liste de personnes décédées en raison de leur action dans la résistance et retracer

- leur parcours, en collectant des documents (articles de presse, témoignages, pièces d'archives...)

Soutenir et réparer

La révision des condamnations des résistants : l'exemple des Français libres

Les condamnations prononcées à l'égard des Français libres comme des résistants de l'intérieur ont fait l'objet d'une révision, conformément aux ordonnances du 6 juillet 1943 et du 5 décembre 1944. La cour d'appel d'Alger annule la condamnation des trois mutins du Gabriel Guist'hau le 10 février 1944, « attendu que les condamnés ont déclaré qu'ils avaient agi par haine de l'occupant » ; la cour d'appel d'Aix annule celle d'Étienne Schlumberger le 4 décembre 1944. De même, la chambre de révision de la Cour de Riom annule la condamnation à mort du général de Gaulle le 11 janvier 1945 et la Cour de Toulouse sa première condamnation le 25 juin suivant.

Fonds documentaire de la Fondation de la France Libre



Fondation de la Résistance

Nécropole nationale de la Ferté Saint-Aubin (Loiret).

Édifié de 1947 à juin 1953, le monument commémore l'exécution de maquisards du Maquis de Sologne et rend hommage à la jeunesse résistante de France. Une cérémonie est organisée chaque année le dimanche le plus proche du 10 juin, date de la fusillade, en 1944, des 41 étudiants hébergés en Sologne, à la ferme du By et au château du Cerfbois.

René Cassin,
BBC 6 janvier 1942



« [...] J'invite (...) tous ceux de nos concitoyens qui le peuvent à recueillir pieusement tous les éléments permettant de conserver et honorer la mémoire de nos martyrs et leurs actes héroïques. En regard des tables d'infamies tenues pour le juste châtiment des traîtres, nous devons dresser le mémorial de tous ceux qui sont morts pour la France, soldats ou civils tombés au champ d'honneur. La reconnaissance de la nation ne devra pas s'en tenir là, au jour de la victoire, la patrie libérée aura à cœur, malgré ses ruines, de veiller au sort des familles dont le chef aura consenti au plus haut sacrifice, en leur conférant les droits reconnus aux veuves de guerre et aux pupilles de la nation. En outre, ceux qui auront reçu des blessures ou contracté des infirmités, à la suite de violences commises par l'ennemi, ou au cours de travaux imposés par l'ennemi, recevront les réparations prévues au profit des victimes civiles de la guerre par la loi du 25 juin 1919. Celle-ci sera au besoin amendée pour tenir compte des particularités tragiques de la lutte menée sur notre sol. »



Sur le site du Centre national de documentation pédagogique, est disponible en ligne un dossier sur René Cassin :

<http://www.sceren.fr/memoire>

Extrait des « Informations » (pp. 28-33) du premier numéro du Bulletin de l'Association des Français libres, décembre 1945. Organe de l'Association des Français libres. Le document date à tort l'ordonnance du 6 juin ; il faut lire le 6 juillet.

Rendre hommage aux morts

Après la Libération, des hommages officiels sont rendus aux victimes de la répression, mêlant indistinctement populations civiles ayant subi les représailles, juifs de France déportés et exterminés, résistants arrêtés et exécutés ou déportés, otages fusillés... Ces hommages s'expriment lors de cérémonies officielles, liées souvent à des dates anniversaires d'événements tragiques. Ils s'inscrivent aussi dans la pierre et la toponymie des rues des communes ou des établissements scolaires. Sont ainsi mis en valeur la douleur et le sacrifice des martyrs, tandis que se mêlent les figures héroïques de la Résistance et des victimes civiles de la répression.



Cercil – Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret (Beaune-la-Rolande, Pithiviers et Jargeau) et la déportation juive.

Le CERCIL a une activité de recherche historique de collecte d'archives, et de préservation de lieux de mémoire. Ses activités pédagogiques concernent également le CNRD en proposant dossiers documentaires, expositions temporaires et rencontres avec les témoins. <http://www.cercil.fr>

Discours d'André Malraux à l'occasion du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon (19 décembre 1964)

Dans son éloge funèbre, André Malraux, compagnon de la Libération, ministre du général de Gaulle évoquant «*Les tortures de l'ennemi...*» et «*le temps des caves, et de ces cris désespérés que poussent les torturés avec des voix d'enfants...* La grande lutte des ténèbres a commencé» rend hommage à Jean Moulin le «*Pauvre roi supplicié des ombres, regarde ton peuple d'ombres se lever dans la nuit de juin constellée de tortures*» et termine ainsi «*Comme Leclerc entra aux Invalides, avec son cortège d'exaltation dans le soleil d'Afrique et les combats d'Alsace, entre ici, Jean Moulin, avec ton terrible cortège. Avec ceux qui sont morts dans les caves sans avoir parlé, comme toi; et même, ce qui est peut-être plus atroce, en ayant parlé; avec tous les*

rayés et tous les tondus des camps de concentration, avec le dernier corps trébuchant des affreuses files de Nuit et Brouillard, enfin tombé sous les crosses; avec les huit mille Françaises qui ne sont pas revenues des bagnes, avec la dernière femme morte à Ravensbrück pour avoir donné asile à l'un des nôtres. Entre, avec le peuple né de l'ombre et disparu avec elle - nos frères dans l'ordre de la Nuit...»

L'intégralité du discours d'André Malraux est en ligne sur le site de la Fondation Charles de Gaulle: <http://www.charles-de-gaulle.org>

La cérémonie du 19 décembre 1964 peut être visionnée sur le site de l'INA: www.ina.fr

La cérémonie de 1964 racontée par une lauréate du Concours national de la Résistance et de la Déportation (extraits)

Compte rendu de M^{lle} F. à son retour de Paris *Le Déporté* n° 198-199, janvier-février 1965.

Le Concours national de la Résistance est alors dans ses premières années puisqu'il trouve son origine au milieu des années 1950 à la création des «prix de la Résistance», à l'initiative de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR).

Le Déporté est le journal mensuel de l'UNADIF-FNDIR, association d'anciens résistants-déportés, qui joue un rôle important dans le développement du «concours de la Résistance» après 1961.

«*Les lauréats du Prix national de la résistance (Concours 1963) ont été invités aux cérémonies du transfert des cendres de Jean Moulin, les 18 et 19 décembre 1964, accompagnés de leur professeur. Une jeune lauréate, M^{lle} F. Jeanine, du lycée de Jeunes Filles de Bergerac, nous fait assister par la pensée à ces émouvantes manifestations [...]* "Le vendredi soir à 21 heures, nous nous retrouvâmes pour assister au transfert des cendres de Jean Moulin. À travers un Paris obscur, une torche en main, nous accompagnâmes Jean Moulin dans son dernier voyage et nous le conduisîmes à son dernier domaine. Il y avait beau-

coup de monde qui participait au cortège, beaucoup aussi qui assistait au défilé, beaucoup de monde malgré le froid, l'heure tardive et la fatigue d'une journée de travail. Sur les colonnes du Panthéon, se déroulait une banderole tricolore inondée de lumière et mouvante dans le vent. Dans les ténèbres qui tentaient d'étouffer les torches, l'ombre de l'homme au cache-nez se faisait gigantesque. Le samedi matin à 11h30, nous étions de nouveau au Panthéon. Après le discours émouvant de M. André Malraux, défilèrent les armées de terre, de mer et de l'air. Puis le général de Gaulle vint s'incliner devant les cendres de Jean Moulin. Et tandis qu'on jouait la Marche lugubre de Gossec, six militaires portèrent son cercueil à sa place définitive".

Après la cérémonie, les lauréats rencontrent Jean-Pierre Levy, "simplement venu pour nous montrer que la Résistance française n'est pas une légende", puis Edmond Michelet qui "fit un discours très simple, très émouvant aussi. Il sema son discours de bribes de poèmes d'Aragon extraits du Crève-cœur ou de La Diane Française. Avec quelle sensibilité, quelle souffrance il vivait ces vers douloureux."». L'article précise que «*M^{lle} M., professeur, accompagnatrice de M^{lle} F., a été heureuse d'approuver complètement et sans restrictions ce petit compte rendu.*»

Le souvenir rétrospectif d'un écrivain, âgé de 17 ans en 1964, sur la cérémonie.

«*Je n'ai rien contre André Malraux, au contraire, j'étais étudiant et déjà gauchiste lorsqu'il a prononcé son oraison funèbre de Jean Moulin. C'était un ministre de De Gaulle mais j'étais quand même allé l'écouter rue Soufflot, dans le vent glacial, et non seulement ça ne me gêne pas de dire que j'ai pleuré ce soir-là en l'écoutant, mais je tiens*

à dire que j'ai la gorge nouée de nouveau à chaque fois que j'entends ce discours ou même que je le lis.»

Olivier Rolin, *Tigre en papier*, Le Seuil, 2003. Cité par Laurent Douzou in *La Résistance française: une histoire périlleuse*, Le Seuil, 2005, p. 251.

Piste de travail

Travailler sur les discours publics en lien avec la Résistance et sa répression dans sa commune, son établissement scolaire lors de commémorations ou d'inaugurations. Lors d'inaugurations ou de cérémonies d'hommage, des discours évoquent

la mémoire de résistants morts héroïquement. Ils sont retranscrits dans la presse locale et quelquefois conservés dans les archives municipales. La presse associative des anciens résistants et déportés, qu'elle soit nationale ou locale, demeure peu connue bien qu'elle ait publié de nombreux témoignages

utilisables sur la répression de la Résistance et sa mémoire. La Fondation de la Résistance possède un fonds important consacré à la presse associative de la Résistance publiée après 1945. <http://www.fondationresistance.org/pages/accueil/bibliotheque.htm>

Noms de rues et politique municipale d'hommage aux victimes de la répression

Les noms des rues et des places sont de la compétence des municipalités qui honorent ainsi des personnalités locales ou d'envergure nationale. L'initiative en revient généralement aux élus, ou quelquefois aux associations locales ou à des groupes d'habitants. ▶

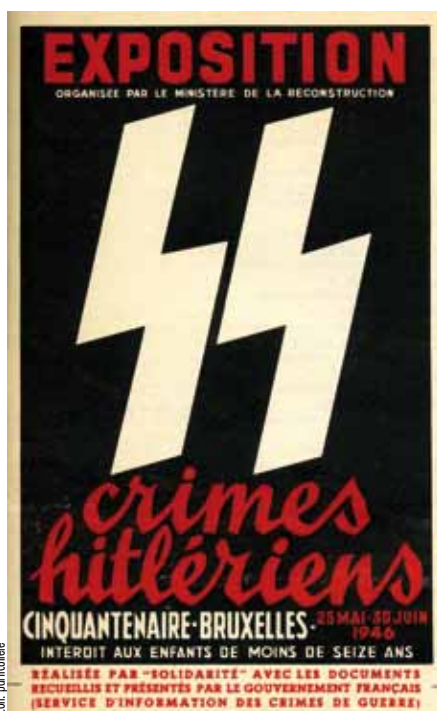
Pétition adressée après la Libération à Daniel Renoult, maire de Montreuil (Seine), pour l'attribution du nom d'une rue à un résistant local « tombé glorieusement les armes à la main ».

Piste de travail

La mémoire de la répression de la Résistance : comment s'opèrent les choix des élus locaux pour les noms de rues de résistants ? Le registre des délibérations du conseil municipal, est une source utile et accessible à tous. Ce travail peut être engagé pour le nom d'un établissement scolaire, à partir des archives de l'établissement ou des collectivités territoriales.

*Je crois au nom des propriétaires du bâtiment
(Rue des jardins St Georges nous donne parues même il y a
quelques années) Vous demander de donner le nom
de Georges Boduiri à cette rue, c'est un jeune homme
de la résistance tombé glorieusement les armes à la
main dans la région de ^{Vannes} Rennes. Dans l'espoir de
voir leur vœux se réaliser Veuillez agréer M^r le Maire
l'assurance de mes sentiments distingués
D. Steime 11 rue des jardins St Georges Montreuil 15-
16 Effrit 13 rue des jardins St Georges 11-12
M. Gaillet 11-12*

*11 rue des jardins St Georges
Nassi rue des jardins St Georges
Villeneuve rue des jardins St Georges*



Montrer et dénoncer

Engagées dès l'occupation, les campagnes de dénonciation de la répression se poursuivent et s'accroissent après la Libération. Elles sont désormais prises en charge par les autorités du Gouvernement provisoire de la République. L'exposition « les crimes hitlériens » se tient à Paris, puis circule à Londres, à Bruxelles et dans la zone française d'occupation en Allemagne en 1945 et 1946.

La répression dans la littérature pour la Jeunesse

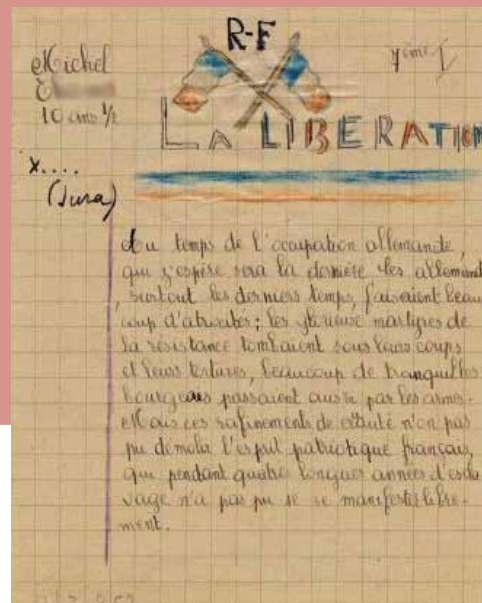
La littérature pour la jeunesse (récits illustrés, bandes dessinées...) fait une large place à la représentation de la Résistance, utilisée souvent comme un cadre à des aventures héroïques sur le modèle du feuilleton à rebondissement ou des péripéties de western. Mais la représentation de la répression est loin d'être absente, exaltant le sacrifice de

Dès le mois de juin 1945, une grande exposition sur les « Crimes hitlériens » est organisée à Paris. Les images des camps, comme celles de l'ensemble des crimes nazis, sont montrées dans toute leur brutalité. La mise en scène se veut pédagogique, comme l'explique le catalogue de l'exposition : « Notre but n'est pas d'étaler l'horreur, mais de préciser la notion souvent confuse de "crimes de guerre", de l'établir aux yeux du public sur sa base juridique, de montrer comment les Allemands les ont commis tous, et aussi pourquoi. [...] Il fallait exhumer ces pauvres corps meurtris, il fallait rappeler toutes ces souffrances, remuer toute cette douleur – non pour satisfaire une curiosité malsaine ou le goût du macabre – mais pour placer la question sur son véritable terrain. ». On notera que la dureté des images et des reconstitutions de l'exposition sur les « Crimes hitlériens » incite cependant le Service d'information des crimes de guerre à interdire son accès aux enfants de moins de seize ans.

Rédaction de Michel T., 10 ans et demi, sur la situation d'un village du Jura. Première page.

«Au temps de l'occupation allemande, qui j'espère sera la dernière, les allemands, surtout les derniers temps, faisaient beaucoup d'atrocités; les glorieux martyres de la résistance tombaient sous leur coups et leurs tortures, beaucoup de tranquilles bourgeois passaient aussi par les armes. Mais ces raffinements de cruauté n'on pas pu démolir l'esprit patriotique français qui pendant quatres longues années d'esclavage n'a pas pu se manifester librement.»

NB : l'orthographe originale du devoir a été respectée.



Archives départementales de Saône-et-Loire



Musée de la Résistance de Bondoues

jeunes résistants. Parmi d'autres, la collection de fascicules «Jeunesse héroïque» publiée à partir de 1944 par les éditions France d'abord, liées aux FTP, et qui «fait revivre pour ses lecteurs les plus belles figures, les actions les plus éclatantes des jeunes héros de la Résistance».

La répression pendant l'Occupation racontée par un écolier

Ces représentations, le souvenir, vécu ou transmis, des massacres et représailles effectuées pendant l'été 1944 marquent particulièrement les esprits des enfants. Les souvenirs sollicités dans le cadre scolaire retranscrivent, avec l'expression naïve de l'écolier, une réalité qui imprègne dura-

blement les esprits et que l'on retrouve fréquemment dans les copies de premiers lauréats du Concours de la Résistance officialisé en 1961 par Lucien Paye.

Les programmes des classes de l'enseignement secondaire n'abordent pas la Seconde Guerre mondiale. Le programme se terminant à l'année 1939 dans les écoles primaires élémentaires, la période de la guerre est présente à la fin du programme d'histoire, par l'étude d'«Un épisode local de la libération» au Cours élémentaire et de : «La France actuelle : occupation et libération» au Cours moyen et supérieur. ▶

Se venger et épurer

Pendant la guerre, coexistent l'appel à la vengeance, présent dans quelques tracts et articles de la presse clandestine et le souci de justice.

Engagée sous l'occupation contre les collaborateurs et leurs soutiens, l'épuration s'intensifie à la Libération, en lien avec la radicalisation de la répression en 1944. Ainsi, sans justifier les excès de l'épuration extra-judiciaire, et tout en s'y opposant fermement, Yves Farge, commissaire de la République à Lyon, souligne l'ampleur des massacres commis par les troupes allemandes dans la région qui ont suscité une forte émotion dans la population. ▶

Allocutions diffusées par la BBC en 1943

**Pierre Laroque, 25 août 1943,
«l'épuration dans la dignité».**

«[...] La France de demain vivra dans la justice et dans le droit. Ces principes doivent être appliqués dès les premiers actes de la France libérée. Les condamnations nécessaires seront prononcées, les épurations indispensables seront effectuées dans l'ordre et dans la discipline. Il ne faut pas de vengeances personnelles, il ne faut pas de batailles locales. Nul n'a le droit de se faire justice soi-même. Condamnations, épurations sont matière de justice, et la justice est affaire de l'État. (...) Nous ne voulons plus de Bastille ni de lettres de cachet, de camps de concentration ni d'internements administratifs, nous ne voulons plus que la justice impartiale, claire, nette, au grand jour, cette justice sans laquelle il n'y a pas, sans laquelle il ne peut pas y avoir de vraie liberté. Dans l'ivresse de la victoire et de la Libération, beaucoup seront peut-être tentés d'assouvir des colères trop légitimes, de frapper eux-mêmes les traîtres par crainte de la défaillance ou de l'indulgence des juges officiels. Il faudra résister à ces mouvements naturels. Justice sera faite. Mais c'est un devoir national de montrer au monde que la France nouvelle sait faire justice dans l'ordre et la dignité.»



Stéphane Hessel est né à Berlin le 20 octobre 1917, il s'installe en France en 1925 où il fait de brillantes études. Il rejoint le général de Gaulle à Londres en mai 1941. Envoyé en mission en France en mars 1944, il est arrêté, déporté à Buchenwald puis à Dora, un camp de concentration dépendant de Buchenwald où il échappe de peu à la pendaison. Après la guerre, il fait carrière dans la diplomatie, participant notamment à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948.

Il nous fait part ici de ces réflexions sur les actes commis et la justice internationale créée après 1945.

«Pour quelqu'un qui avait terminé la guerre dans un camp de concentration, il paraissait évident qu'on ne pouvait laisser impunis ces crimes. Ils n'étaient pas seulement des crimes "habituels" de temps de guerre, si vous me pardonnez l'expression. Mais après cet "excès de barbarie", pour la première fois, les vainqueurs faisaient comparaître les vaincus devant la justice. Nuremberg fut un véritable procès, qui permettait de décrire les crimes commis, de fonder la décision de justice sur un recueil de faits incontestables et permettant à la défense des accusés de se défendre. Il s'agit donc d'un pas important dans la mise en place d'un droit international. L'idée d'un procès était de reconnaître que

les crimes pouvaient être analysés, décrits et faire l'objet d'une condamnation. Certes, le procès était réduit à un nombre limité de hauts responsables puisque beaucoup n'avaient pas été encore arrêtés au moment de Nuremberg. Cependant il faut aussi souligner les limites puisqu'il n'existait pas un droit pénal international antérieur dans ce domaine, que Nuremberg était donc antérieur à la définition d'un droit.

C'est donc le début de la mise en œuvre d'un droit international et d'une justice qui ne soient pas seulement ceux des vainqueurs. Dans tout ce processus, René Cassin a joué un rôle essentiel,



Coll. Stéphane Hessel

exigeant que les principes du droit soient appliqués aussi régulièrement que possible. Il fut un des principaux auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948, présida la Cour européenne des droits de l'homme et reçut le prix Nobel de la paix en 1968.»

Vers une justice internationale

De 1941 à 1945, les États alliés adoptent plusieurs déclarations dénonçant la répression engagée par les troupes allemandes et le régime nazi.

Le 25 octobre 1941, faisant écho à la déclaration du président américain Roosevelt, Winston Churchill assigne «*au nombre des principaux buts de la guerre*» la sanction des crimes commis en France, en Pologne, en Yougoslavie, Norvège, aux Pays-Bas, en Belgique et à l'arrière des lignes allemandes en Russie.» Puis les gouvernements réfugiés à Londres (Norvège, Hollande, Belgique, Luxembourg, Pologne, Yougoslavie, Tchécoslovaquie,

Grèce et Comité national français) affirment, par la déclaration de Saint James Palace du 12 janvier 1942, leur détermination à coopérer pour assurer le jugement de tous les coupables.

Enfin, les États-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne déclarent à la conférence de Moscou, le 30 octobre 1943, leur volonté de châtier les criminels de guerre après la victoire.

Arrêtée dans son principe par la conférence de Potsdam (juillet-août 1945) qui trace les grandes lignes de l'action des vainqueurs après guerre, l'instauration d'un Tribunal Militaire International (TMI) est formalisée par l'accord

de Londres du 8 août 1945, portant statut du TMI. L'accord de Londres est l'aboutissement de ce processus de prise de conscience progressive de l'ampleur des crimes nazis par les dirigeants des nations alliées contre les forces de l'Axe. Il innove surtout par la mise au point et l'adoption pour la première fois de définitions juridiques communes à des pays de traditions, cultures et pratiques judiciaires différentes. En cela un pas décisif est franchi vers une justice pénale internationale, née donc avec le procès de Nuremberg (novembre 1945-octobre 1946). ▀

Comment travailler avec internet?

Le travail à partir de la consultation de sites est désormais bien établi pour les élèves préparant le CNRD. On se contentera ici de rappeler quelques précautions utiles.

Pour les enseignants qui encadrent les élèves

Les sites indispensables au travail des élèves doivent être consultés et répertoriés, et leur fiabilité vérifiée.

Pour les élèves

Le thème de la séance doit être préparé avant la séance internet (cours en classe, lecture du manuel). Les élèves ne peuvent découvrir un thème ou un sujet d'étude directement à partir de sites consultés de manière aléatoire. Le risque serait une consultation erratique des sites, et un découragement rapide des élèves, mis en situation de ne pouvoir donner un sens à leur recherche.

Le travail sur les sites diffère sensiblement de la pratique courante de certains internautes. Il convient d'éviter de se précipiter sur un site ou passer en revue des dizaines de sites superficiellement. La prise de notes, sous des formes diverses, est indispensable.

Les références précises des sites visités doivent être notées et figurer dans la bibliographie pour les travaux collectifs. Comme pour la consultation d'ouvrage-papier au CDI ou dans une



La rubrique Concours du site internet de la Fondation de la Résistance.

bibliothèque, le recours à la photocopie est le plus souvent d'un faible intérêt et ne permet pas la bonne maîtrise du sujet.

La recherche est délimitée par l'enseignant à un thème et à des mots-clés. Les sites privilégiés seront des «sites officiels»: musées de la Résistance et de la Déportation; Fondations d'histoire et de mémoire... Il peut s'agir de sites figurant sur les listes de liens des Fondations.



La brochure pédagogique du concours est en ligne sur le site des Fondations notamment sur celui de la Fondation de la Résistance:

<http://www.fondationresistance.org>. Chaque élève peut donc la consulter et la télécharger. De nombreux partenaires du concours mettent en ligne des dossiers ou documents utiles pour le thème 2010-2011 du CNRD.



Comparer deux « Actualités filmées » réalisées pendant l'Occupation et après la Libération du pays

1/ « Obsèques de trois gardes du GMR (groupe mobile de réserve) ». 11 février 1944 – durée : 1 minute.

2/ « Au cimetière d'Ivry, on honore la mémoire de 24 résistants étrangers ». 2 mars 1945 – durée : 55 secondes.

Produit et diffusé sous le contrôle des autorités d'occupation et vichystes en février 1944, le premier reportage présente les résistants de la FTP-MOI comme des « terroristes » communistes et « rouges ». Il insiste sur les origines juives et étrangères de membres du groupe pour susciter antisémitisme et xénophobie. L'extrait cite les paroles de Darnand, chef de la Milice de Vichy qui appelle à la répression contre

les « bandes communo-terroristes ». En mars 1945, alors que la quasi-totalité du territoire est libéré, le commentaire du second reportage rend au contraire hommage à ces « hommes venus de tous les pays d'Europe [qui] avaient pris part en France à la lutte pour la Libération » lors d'un l'hommage rendu à leur mémoire.

Le guide pédagogique du DVD-Rom *Images de guerre 1940/1945*, édité par l'INA et Nouveau Monde éditions propose un historique et une réflexion autour des actualités filmées de la guerre et de la Libération :

http://www.nouveau-monde.net/html/pdf/Guide_pedagogique_Images_de_Guerre.pdf



Le site de l'Institut national de l'audiovisuel met en ligne des « sujets de

journaux de presse filmée » projetés dans les salles de cinéma avant le film de la séance. On pourra notamment consulter un ensemble de documents liés au thème du Concours à l'adresse suivante :

<http://www.ina.fr/histoire-et-conflits/seconde-guerre-mondiale/dossier/1861/repression-de-la-resistance.20090331.fr.html>



Remerciements

Ce dossier a été conçu et élaboré sous le pilotage de la commission pédagogique de la Fondation de la Résistance, présidée par Marc Nobilet, à laquelle ont bien voulu s'associer la Fondation pour la mémoire de la Déportation, la Fondation Charles de Gaulle, la Fondation de la France Libre, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie, et de nombreux musées de la Résistance et de la Déportation.

La réalisation du dossier est soutenue par le ministère de la Défense (direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives) et le ministère de l'Éducation nationale.

La Fondation de la Résistance, la Fondation pour la mémoire de la Déportation, la Fondation Charles de Gaulle, la Fondation de la France Libre et la Fondation pour la mémoire de la Shoah remercient vivement de leur participation :

Les membres du groupe de travail chargé de la rédaction du dossier :

Guillaume Agullo (directeur — Musée départemental de la Résistance et de la Déportation de Haute-Garonne), **Stéphanie Boutaud** (service éducatif — Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane), **Gladys Bruchon** (service éducatif — Musée de la Résistance et de la Déportation — Besançon), **Joëlle Boyer** (enseignante —

Mémorial du maréchal Leclerc de Hautecloque-Musée Jean Moulin, Ville de Paris), **Éric Brossard** (enseignant — Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne), **Aleth Briat** (Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie), **Aurore Callewaert**, (attachée de conservation — Musée de la Résistance en Morvan/ Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan (ARORM), **Sylvain Cornil-Ferrot** (enseignant — Fondation de la France Libre), **Nicole Dorra** (Ciné Histoire), **Gil Emprin** (enseignant — Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère), **Nathalie Grenon** (directrice CERCIL — Orléans), **Hervé Guillemet** (enseignant — Fondation de la Résistance), **Chantal Jorro** (documentaliste — Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation Lyon), **Guy Krivopissko** (enseignant — conservateur du Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne), **Éric Lafon** (conservateur — Musée d'histoire vivante à Montreuil),

Cyrille Le Quellec (documentaliste — Fondation pour la Mémoire de la Déportation), **Christine Levisse-Touzé** (directrice — Mémorial du maréchal Leclerc de Hautecloque-Musée Jean Moulin, Ville de Paris), **Frantz Malassis** (responsable archives et documentation — Fondation de la Résistance), **Claude Marmot** (enseignante — Fondation Charles de Gaulle), **Viviane Prévost** (DMPA), **Hélène Priego** (directrice — Musée de la Résistance de Bondues), **Laurent Seiller** (enseignant — La Coupole, Centre d'histoire et de Mémoire du Nord-Pas-de-Calais à Saint Omer), **Sébastien Thévenot** et **Céline Toti** (enseignants — Mémorial Charles de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises), **Dominique Trimbur** (Fondation pour la Mémoire de la Shoah), **Vladimir Trouplin** (conservateur — Musée de l'Ordre de la Libération).

Les historiens et personnalités qui ont bien voulu contribuer à l'élaboration du dossier :

Raymond Aubrac, **Sophie Bachmann** (INA), **Jean-Louis Crémieux-Brilhac**, **Marie-José Chombart de Lauwe**, **Patricia Gillet** (conservateur en chef aux Archives nationales- site de Paris), **Vincent Giraudier** (historien), **Stéphane Hessel**, **Corinne Jaladieu** (historienne), **Bruno Leroux** (directeur historique — Fondation de la Résistance) **François Marcot**, professeur émérite

d'Histoire contemporaine (Université de Franche-Comté), **Anne-Marie Pathé**, Institut d'histoire du temps présent (IHTP-CNRS).

Ainsi que, pour leurs précieux conseils et leur soutien :

Victor Convert (directeur général — Fondation de la Résistance), **Joëlle Dusseau** (inspectrice générale de l'Éducation nationale, présidente du jury national du Concours de la Résistance et de la Déportation), **Yves Lescure** (directeur général — Fondation pour la Mémoire de la Déportation).

Il faut signaler enfin l'action des associations suivantes qui proposent aux lauréats de poursuivre des études et des recherches initiées lors de leur participation au Concours et les encouragent à entreprendre avec elles leur approfondissement :

- Association « **Mémoire et Espoirs de la Résistance** » (MER) 16-18, place Duplex — 75015 Paris.
- Association pour des **Études sur la Résistance Intérieure** (AERI) 16-18, place Duplex — 75015 Paris.
- **Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation** (AFMD) 31, boulevard Saint-Germain — 75005 Paris.
- **Fédération des Lauréats du Concours de la Résistance et de la Déportation** (FLCRD). 16-18, place Duplex — 75015 Paris.

Éditeur : Fondation de la Résistance Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993. Sous le Haut Patronage du Président de la République 30, boulevard des Invalides — 75007 Paris — **Téléphone** : 01 47 05 73 69 — **Télécopie** : 01 53 59 95 85 — **Site internet** : www.fondationresistance.org — **Courriel** : fondresistance@sfr.fr
— **Directeur de la publication** : Jacques Vistel, Président de la Fondation de la Résistance — **Directeur délégué de la publication** : François Archambault — **Rédacteur en chef** : Frantz Malassis — **Maquette, photogravure et impression** : 36nco, Boulogne-Billancourt 92 100. — Revue trimestrielle. Abonnement pour un an : 16 €. n° 62 : 4,50 € Commission paritaire n° 1110 A07588 — ISSN 1263-5707



Le ministère de l'Éducation nationale



Direction de la mémoire du Patrimoine et des Archives



La Fondation de la Résistance



La Fondation Charles de Gaulle



La Fondation de la France Libre



La Fondation pour la Mémoire de la Déportation



La Fondation pour la Mémoire de la Shoah